

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

|     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 10X | 12X | 14X | 16X | 18X | 20X | 22X | 24X | 26X | 28X | 30X | 32X |
|     |     |     |     |     |     |     |     | ✓   |     |     |     |



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par  
Eusèbe Sénécal & fils, Montréal.

Vol. XIV, No 4.

MONTREAL, AVRIL 1891.

Un An \$1.00  
payable d'avance

Abonnements à prix réduits.

“ En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au *Journal d'agriculture* n'est que de trente centins par an pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'horticulture et des cercles agricoles, pourvu que tel abonnement soit transmis, d'avance, à MM. Sénécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cercle agricole.”—RÉDACTION. Toute matière destinée à la rédaction doit être adressée à M. Ed. A. Barnard, Directeur du Journal d'agriculture, etc., Québec.

PARTIE OFFICIELLE.

Table des matières.

|   |    |
|---|----|
| MOUTONS ET COCHONS DE RACES PURES.....  | 49 |
| ON DEMANDE DES REPRODUCTEURS PUR-SANG.....  | 49 |
| CONCOURS DU MÉRITE AGRICOLE POUR CETTE ANNÉE—Renseignements importants.....   | 50 |
| PRIX OFFERTS POUR LE MEILLEUR ENSILAGE.....   | 50 |
| DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGRICULTURE, A SA RÉUNION DES 11 ET 12 MARS 1891.....  | 50 |
| ÉCHO DES CERCLES— <i>Cercle agricole de Victoriaville, novembre 1890</i> —Félicitations—Exportations d'œufs en Angleterre—Protection contre l'importation du lard américain—Culture des légumes—Engraissement des porcs—Valeur de la graine de lin—Taille des arbres fruitiers—Taille de la vigne—Fumier mis en terre ou sur la terre—Silos—Engrais de ferme—Abris pour fumiers—Paille en nourriture ou en fumier—Cave à fumier—Composts de terre de savane, etc..... | 52 |
| <i>Séance de décembre 1890</i> —Bœrerie et fromagerie—Pontes—Alimentation du bétail pendant l'hiver.....  | 55 |
| <i>Cercle agricole de St-Grégoire d'Iberville, janvier 1890</i> .....   | 57 |
| CORRESPONDANCE—SAGES AVIS.— <i>Industrie laitière—foin à vendre—Les avis du journal—Beurre et œufs d'hiver—Vélagé d'automne—Rotation—Comptes de ferme—L'agriculture dans nos écoles</i> .....   | 57 |
| AVIATION DES CORNES.....  | 58 |
| ÉLEVAGE ARTIFICIEL DES VOLAILLES.....   | 78 |
| PUR-SANG ET CROISEMENTS.....  | 58 |
| ESSAYEUR CENTRIFUGE POUR L'ÉPREUVE DU LAIT.....   | 59 |
| LIVRE D'OR—FERME DE L'HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR A QUÉBEC.....   | 60 |
| NOTRE AGRICULTURE ET NOS FINANCES.....  | 61 |
| CHOIX DE POMMIERS JUSTIQUES.....  | 61 |
| CONSERVATION DES PATATES.....   | 61 |
| CONCOURS POUR LA MEILLEURE CULTURE DE POMMES DE TERRE.....  | 62 |

|  |    |
|--|----|
| SUCRE D'ÉRABLE ET LES ÉRABLIÈRES.....                | 62 |
| SULFATE D'AMMONIAQUE.....                            | 62 |
| ORGE "PRIZE PROLIFIC" DE CARTER.....                 | 62 |
| COMMERCE DES ŒUFS, VOLAILLES, AVEC L'ANGLETERRE..... | 63 |

Moutons et cochons de races pures.

Les éleveurs de moutons et de cochons de races pures sont priés d'adresser au plus tôt au soussigné, les certificats d'enregistrement de tous les animaux enregistrés qu'ils possèdent, ou des descendants directs d'animaux ainsi enregistrés, afin que ces animaux soient enregistrés dans les registres ouverts en vertu de l'article 19 des règlements du Conseil d'agriculture. Par ordre. ED. A. BARNARD.

Secrétaire du Conseil d'agriculture  
et directeur du *Journal d'agriculture*.

On demande des reproducteurs pur-sang.

Tous propriétaires d'animaux pur-sang, enregistrés ou à enregistrer sont priés d'envoyer au plus tôt au soussigné les certificats de généalogie qu'ils désirent faire entrer dans les livres de généalogie que le gouvernement fait ouvrir à cette fin.

Ceux qui offrent ces animaux en vente sont priés de faire connaître au soussigné les conditions de vente de tels animaux.

On est prié de remarquer que les animaux enregistrés, ou à enregistrer, sont les seuls que le Conseil d'agriculture permet aux sociétés d'agriculture d'acheter ou de louer. Il est donc inutile d'en offrir d'autres en vente, par l'entremise du *Journal d'agriculture*. ED. A. BARNARD,

Secrétaire du Conseil d'agriculture  
et directeur de *Journal d'agriculture*.

Québec, 9 avril 1891.

**Concours du Mérite Agricole pour cette année**  
RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LES  
SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Il est bon de dissiper l'erreur assez généralement répandue, que les terres montagneuses, accidentées ou rocheuses comme il en existe beaucoup dans les Cantons de l'Est et les terres peu favorisées, soit par la nature du sol, soit par leur éloignement du marché, ne peuvent être admises à ces concours.

C'est là une erreur vraiment déplorable. Ces concours sont destinés à encourager la culture payante, quelles que soient les circonstances ou la nature du sol. Dans de tels cas, lorsque la culture est possible, c'est uniquement parce qu'on peut la rendre rémunératrice. Il s'en suit donc que celui qui fait le mieux valoir sa terre, au point de vue pécuniaire, est un modèle à imiter et dont le mérite doit être reconnu.

Le concours provincial de Mérite Agricole ouvert cette année aux comtés de Bagot, Beauharnois, Brome, Chambly, Châteauguay, Compton, Drummond, Huntingdon, Iberville, Laprairie, Missisquoi, Napierville, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, St-Hyacinthe, St-Jean, Verchères et Yamaska, obtiendra, nous l'espérons, un grand succès, et nous ne doutons pas que les concurrents ne soient nombreux. Nous en dirons autant des concours de comtés et de paroisses que doivent ouvrir chacune des sociétés d'agriculture des comtés d'Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Dorchester, Gaspé, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Mégantic, Montmagny, Nicolet, Rimouski, Témiscouata et Wolfe (16 comtés), pour les terres les mieux tenues. Dans chacun de ces comtés des prix s'élevant à au moins \$250.00 devront être offerts aux membres de leurs sociétés d'agriculture respectives.

La lettre suivante de l'honorable M. Joly de Lotbinière, adressée aux diverses sociétés d'agriculture, contient d'utiles renseignements concernant ces concours :

Département d'Agriculture et de Colonisation.

Québec, 27 février 1891

*Mon cher Monsieur*,—Au cas où j'aurais omis de vous envoyer le rapport du premier concours agricole, je vous l'envoie maintenant.

Vous verrez qu'il n'y a rien qui empêche les fermes où l'industrie laitière ou l'élevage des animaux domine de concourir avec les mêmes chances de succès que les terres où l'on cultive les céréales. Je vous renvoie sur ce point au rapport des juges sur la ferme Trenholm, No 6, page 30 et sur la ferme Nesbitt No 7, page 34.

Nous visons aux résultats pratiques. Voyez page 5. J'espère que chaque fois que l'occasion s'en présentera, vous expliquerez la chose à ceux qui, sans doute, suivent volontiers vos conseils.

Sincèrement à vous, H. JOLY DE LOTBINIÈRE.

On peut obtenir une copie du rapport des juges en s'adressant au département d'agriculture, à Québec.

Pour les blanes d'entrées, s'adresser au plus tôt au soussecrétaire. Un dernier délai, fixé au 15 mai pour recevoir ces entrées, vient d'être accordé. ED. A. BARNARD.

**Entrées au Concours du Mérite Agricole.**

LA DATE DES ENTRÉES AU CONCOURS DU MÉRITE  
AGRICOLE VIENT D'ÊTRE PROLONGÉE JUSQU'AU 15 MAI  
PROCHAIN.

Prière aux concurrents de se hâter le plus possible, car,  
après cette date, nulle entrée ne sera reçue.

ED. A. BARNARD,  
Secrétaire du Conseil d'agriculture,  
Directeur du Journal d'agriculture.

Québec, 9 avril 1891.

Prix offerts pour le meilleur ensilage.

Monsieur le Président de la  
Société d'Agriculture du Comté de

P. Q.

*Monsieur*,—J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil

d'Agriculture offre les prix suivants à distribuer cette année d'ici au 15 décembre prochain—aux membres de votre société d'agriculture qui construiront cette année les meilleurs silos et montreront l'ensilage le mieux conservé au premier décembre prochain.

Dans les comtés où il n'y a qu'une seule société, quatre prix..... \$15.00 \$10.00 \$6.00 \$5.00

Dans les comtés où il y a deux sociétés, pour chaque société trois prix..... \$8.00 \$6.00 \$4.00

Dans les comtés où il y a deux subdivisions A et B, par subdivision..... \$10.00 \$6.00 \$4.00

Votre société devra nommer un seul ou plusieurs juges chargés de faire l'examen des silos et de l'ensilage des concurrents.

Vous transmettez à ce département, le ou avant le 15 septembre prochain, le nom et l'adresse du juge ou des juges ainsi nommés, afin que nous puissions leur adresser une formule du rapport en double que MM. les juges auront à faire, dont une copie pour la société d'agriculture et l'autre pour ce département.

Sur réception de ce rapport, le montant des prix octroyés sera envoyé à votre société, qui n'aura pas d'autres dépenses que les frais des juges.

Le département espère que les sociétés d'agriculture s'empresseront de seconder cette entreprise dont l'utilité est incontestable, et que les résultats obtenus cette année seront de nature à encourager de plus grands efforts de la part du gouvernement dans l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

ED. A. BARNARD.

Secrétaire du conseil d'agriculture  
et directeur du Journal d'agriculture.

**Délibérations du Conseil d'Agriculture de la Province  
de Québec, à sa réunion des 11 et 12 mars 1891.**

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 20 mars, 1891, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 21 mars, 1881.

No 177. Sur l'approbation de certaines résolutions du Conseil d'Agriculture.

L'Honorable Commissaire des Travaux Publics, dans un mémoire en date du (20) vingt mars courant, (1891), recommande que les résolutions du Conseil d'Agriculture, dont copie est annexée au dit mémoire, adoptées par le dit Conseil d'Agriculture à ses séances du 11 et 12 mars courant, soient adoptées en conformité des dispositions de l'article 1614 des statuts refondus.

Certifié.

(Signé) GUSTAVE GRENIER.  
Greffier Conseil Exécutif.

SÉANCE DU 11 MARS.

Le Conseil se réunit sous la présidence de l'Honorable M. Joly de Lotbinière, dans la chambre No 119 des bâtisses du Parlement à Québec, à 10 heures A. M.

Sont présents : les honorables MM. G. Ouimet et S. Syvestre, MM. J. Pilon, Vice-président, S. N. Blackwood, A. Casgrain, E. Casgrain, I. J. A. Marsan, Jérémie Décarri, Robert Ness, Ant. Rocheleau, Urgèle Valois, C. N. Pélouquin, Joseph Ricard, H. D. Moore, et J. I. Tarte membres du Conseil.

Monsieur J. A. Couture, M. V. du Conseil d'Agriculture était aussi présent.

Monsieur Octave Ouellette agissant comme secrétaire, en remplacement de Monsieur Ed. A. Barnard, retenu chez lui par une sérieuse indisposition.

Lecture et approbation des minutes du Conseil en date du 29 et 30 octobre derniers (1890).

Lecture et approbation des minutes du Conseil en date du 24 décembre dernier (1890).

Proposé par l'Hon. G. Ouimet secondé par M. H. D. Moore que tous les membres de ce Conseil ont pris part au deuil général causé par la mort de Monseigneur Labelle, Député Commissaire du Département de l'Agriculture et de la Colonisation.

Que dans sa personne, l'Agriculture et la Colonisation ont perdu un ami dévoué, qui avait consacré sa vie au service de ces deux grandes causes, et la Province, un de ses citoyens les plus remarquables, qui a contribué puissamment à attirer l'attention du monde entier sur le Canada, à faire connaître et apprécier nos grandes ressources et à nous assurer l'aide des capitalistes de l'Europe pour les développer.

Lecture de la lettre de Monsieur Aug. Guilhault, membre de ce Conseil, expliquant les raisons qui l'empêchent de se rendre à cette assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 21 février dernier, de Mons. F. N. Ritchie, membre de ce Conseil, par laquelle il donne sa résignation comme membre de ce Conseil d'Agriculture.

Lecture d'une lettre de Mons. le Dr. Couture, M. V., invitant les membres du Conseil d'Agriculture à assister ce soir à l'examen des élèves de l'École Vétérinaire de Québec. Cette invitation est acceptée pour ce soir à 7 heures et demie.

En réponse à la requête de MM. Joseph Coulombe et Arène Denis, demandant que l'époque de la tonte des moutons soit avancée du premier mai, tel que maintenant fixé par les règlements, au premier mars :

Il est résolu sur motion de M. E. Casgrain secondé par M. Robert Ness, qu'à l'avenir "les moutons qui seront exposés aux expositions agricoles devront avoir été tondus ras le premier avril ou subséquemment."

En réponse à la requête de Monsieur Thomas Kelly et autres cultivateurs du comté de Mégantie, demandant de fixer les limites entre les sociétés d'agriculture de ce comté, suivant le plan produit avec cette requête, la question a été référée à un sous-comité, composé de l'Hon. M. Sylvestre et de MM. I. J. A. Marsan et H. D. Moore, qui, après avoir entendu les requérants ainsi que les opposants à la dite requête, ont fait rapport au Conseil recommandant : que la dite requête fut accordée.

Il est résolu en conséquence, qu'à l'avenir, les municipalités de l'Irlande Sud et Coloraine, Thetford Sud, Thetford Nord, Leeds Est, Leeds, Inverness, Irlande Nord et Nelson seront comprises dans les limites de la société d'agriculture No 1 du comté de Mégantie et le reste du comté formera le territoire de la société d'agriculture No 2 du comté de Mégantie.

Résolu que ces changements ne prendront effet qu'après le premier novembre prochain 1891—et que le secrétaire du Conseil enverra alors aux parties intéressées les renseignements nécessaires pour les aider à organiser ces deux sociétés sur ces nouvelles bases.

L'heure du midi étant alors arrivée, le Conseil ajourne afin de permettre au président de présider au tirage au sort entre les sociétés d'agriculture, pour les six étalons fournis par le Haras National, cette année.

Le Conseil se réunit à 2 heures P. M.

La requête de la société d'agriculture de Pontiac No 2 ayant été prise en considération, le secrétaire est requis d'attirer l'attention de cette société sur les règlements du Conseil, et de l'avertir qu'elle doit s'y conformer.

En réponse à la requête de la société d'agriculture de Mégantie, No 2, ainsi qu'à celles de Témiscouata, Gaspé No 5, et Lotbinière No 1, les mêmes instructions sont données au secrétaire.

En réponse à la requête de Monsieur Norbert Poirier et autres cultivateurs de St-Vé- de Valois, dans le comté de Joliette, demandant que leur paroisse soit détachée du territoire de la société No 1 du comté de Joliette pour être annexée à celui de la société No 2.

Après avoir constaté qu'avis a été donné dûment à la société No 1 de ce comté, de la dite requête, et vu que cette société n'a pas jugé à propos d'y faire opposition; vu de plus le consentement de la société No 2, exprimé par sa résolution en date du 24 décembre dernier 1890, il est résolu que cette demande soit accordée.

Lu la lettre de MM. E. Sénécal et Fils, éditeurs du Journal d'Agriculture, en date du 1er décembre dernier (1890), se déclarant prêts à remplir les conditions de leur contrat, en ce qui se rapporte au nombre de conférences qu'ils doivent faire donner à leurs frais et à toutes les autres conditions du contrat, entre le gouvernement et eux.

Le président donne communication au Conseil de l'organisation de l'Association du Livre de Filiation-Perocheron du Canada, et annonce que le président du Conseil d'Agriculture a été élu président honoraire de cette association et que le vice-président du Conseil d'Agriculture a été élu directeur.

Résolu unanimement que le meilleur moyen de réveiller l'intérêt de nos cultivateurs dans la direction du progrès agricole et d'augmenter le nombre des membres des sociétés, serait la distribution gratuite du Journal d'Agriculture à tous les membres des dites sociétés.

Que le gouvernement est respectueusement prié de prendre la question sous sa sérieuse considération, et que ce Conseil espère que les mesures nécessaires seront prises pour assurer ce résultat si désirable, sous tous les points.

Après avoir pris en considération la requête de Monsieur Edouard Jobin, instruction est donnée au secrétaire de lui répondre que le Conseil regrette de ne pas pouvoir faire droit à sa demande.

Le rapport du comité des écoles d'agriculture en date du 21 novembre dernier 1890, ainsi que les réponses faites à ce rapport par les directeurs de ces écoles d'agriculture, sont maintenant lus et discutés.

Le dit rapport du comité des écoles est maintenant adopté sur motion de l'Hon. M. Sylvestre secondé par M. Rocheleau dans sa forme et teneur, et le comité est requis de visiter ces deux écoles dans la première semaine du mois d'avril prochain, pour voir s'il est possible de s'entendre avec les directeurs de ces écoles, pour mettre à exécution les recommandations du comité.

Le comité nommé en vertu de la résolution No 8 des délibérations du Conseil d'Agriculture des 29 et 30 octobre derniers, fait rapport qu'il s'est réuni le 10 courant et que les docteurs McEachran et Couture lui ont soumis, ainsi que requis par le Conseil d'Agriculture, un rapport et deux listes, renfermant les noms des médecins vétérinaires qu'ils considèrent compétents, à des degrés différents, à agir pour l'examen des étalons avant leurs entrées aux expositions d'agriculture.

Après avoir mûrement délibéré sur la question, il est résolu, vu le manque de ressources nécessaires pour organiser un système d'inspection aussi parfait que le Conseil le désire, que chaque société pourra faire choix d'un vétérinaire pour cette inspection à condition de faire approuver, d'avance par le département de l'Agriculture, leur choix. Les dits vétérinaires devant être payés par les sociétés d'agriculture, et ne devant pas recevoir plus de \$10.00 par jour.

Le Conseil s'ajourne à 6 heures P. M. pour assister à l'examen de l'École Vétérinaire.

## SÉANCE DU 12 MARS.

Étaient présents les mêmes membres.

La résolution du comité d'Agriculture de l'Assemblée Législative, au sujet de l'ensilage, demandant au Conseil d'Agriculture de prendre les mesures nécessaires, avec le concours des sociétés d'agriculture, pour encourager cette grande amélioration dans l'agriculture, est prise en considération.

Résolu que le gouvernement est respectueusement prié d'autoriser ce Conseil à approprier une somme de \$2000.00 sur la balance des \$50.000.00 votées par la législature pour les sociétés d'agriculture pour l'année 1891-1892; cette somme devant être distribuée entre les sociétés d'agriculture pour par elles être offerte en prix pour encourager la construction de silos conformément aux instructions du département de l'Agriculture.

Sur la question de l'admission aux écoles d'agriculture, des élèves boursiers, choisis et recommandés par les sociétés d'agriculture de la Province de Québec, le secrétaire du Conseil d'Agriculture est requis d'envoyer une circulaire aux sociétés d'agriculture, expliquant clairement toutes les formalités à suivre par elles, pour obtenir l'admission aux écoles d'agriculture, des jeunes gens qu'elles recommandent.

Résolu que la date à laquelle le livre de généalogie sera clos, ne peut pas être actuellement fixé, et que ce livre restera ouvert jusqu'à nouvel ordre.

Sur motion proposée par M. Tarte, secondée par M. Rocheleau, il est résolu : que les animaux des races ovines et porcines pourront être enregistrés dans les livres de généalogie ouverts par le Conseil d'Agriculture, en transmettant leur pedigree au secrétaire de ce Conseil, qui les soumettra à la commission des livres de généalogie.

Résolu d'amender le règlement qui oblige les sociétés d'agriculture, désirant acheter ou louer des animaux reproducteurs, d'obtenir le consentement du Conseil d'Agriculture, en substituant à ce consentement, celui du Commissaire d'Agriculture.

Sur motion de M. Ness, secondée par M. Marsan, il est résolu : qu'aucune société d'agriculture n'aura le droit d'offrir des prix moins élevés pour les animaux de race pure que pour les animaux de race mêlée.

Résolu que l'effet de la clause défendant d'offrir des prix, à l'avenir, dans les classes bovines, ovines et porcines, pour des reproducteurs mâles, si ce n'est de race pure enregistrée, soit suspendue pour une année, vu que les sociétés n'ont pas été averties à temps de ce nouveau règlement.

Résolu que pour les mêmes raisons, le règlement ordonnant aux sociétés d'agriculture d'offrir des prix aux ménagères qui obtiendront, d'une même vache, dans l'année, la plus grande quantité de beurre ou l'équivalent en lait, et le plus grand revenu net de leur basse cour, soit suspendu pour une année.

Résolu que le secrétaire du Conseil écrive immédiatement à toutes les sociétés qui n'ont pas encore envoyé leur programme, pour qu'elles les envoient tout de suite.

Proposé par M. A. Rocheleau, secondé par l'Hon. M. Sylvestre et résolu : Que tout élève boursier d'une école d'agriculture reconnue et subventionnée par ce Conseil soit tenu, durant son séjour à la dite école, de traire au moins trois vaches pendant au moins un mois, sous peine de perdre le droit de sa bourse, et que les Directeurs des écoles d'agriculture soient tenus de faciliter cette obligation à tous leurs élèves, à tour de rôle.

Résolu que, dans l'opinion de ce Conseil, la clause 1116 des Statuts Réfondus donne droit à tout souscripteur d'une piastre, de jouir de tous les privilèges de membre des sociétés d'agriculture, excepté, comme de raison, l'entrée au concours

des terres les mieux tenues, pour lesquelles, les règlements fixent le montant additionnel qui doit être payé.

Résolu, en réponse aux requêtes de plusieurs sociétés d'agriculture, qui ont demandé que les souscriptions excédant deux piastres (\$2.00) donnent droit à l'octroi du gouvernement, pour cet excédent : Que la question a été définitivement réglée par le comité d'agriculture de l'Assemblée Législative, qui a décidé que tout montant au dessus de \$2.00 serait considéré comme un pur don à la société.

La requête des sociétés d'agriculture des comtés de l'Assomption, Laval, Joliette No 1 et Terrebonne No 1, demandant l'autorisation de tenir un concours régional cette année, est référé au Commissaire de l'Agriculture.

En réponse aux sociétés d'agriculture de la région agricole No 3 qui demande d'être exemptées cette année, du concours des terres les mieux tenues, il est résolu : qu'elles sont toutes obligées d'avoir ce concours, qui les préparera au Concours Provincial du Mérite Agricole, qui doit avoir lieu chez elles l'an prochain.

Résolu que ce Conseil approuve fortement l'action de la société de Rimouski No 2, en offrant des prix pour les silos, et espère que cet exemple sera imité par les autres sociétés.

Quant à la demande du Rév. M. Parent, président de la société d'agriculture du Saguenay, le président du Conseil explique les raisons qui ont engagé l'Hon. Commissaire de l'Agriculture à accorder à cette société le paiement de l'octroi de 1888, retenu jusqu'ici, et le Conseil approuve pleinement cette action.

Sur motion de M. Ness, la demande de M. McEachran, pour qu'il lui soit accordé un salaire comme au docteur Couture, est référée au président du Conseil avec prière de faire rapport à la prochaine session de ce Conseil.

Le Conseil décide que, faute d'informations exactes sur le sujet, il ne peut pas se prononcer maintenant sur la demande de M. Sabagnard, d'un octroi pour l'aider dans ses expériences agricoles et dans la fabrication des fromages à pâte molle.

Résolu que les sociétés d'agriculture qui achèteront ou loueront des animaux reproducteurs, ayant un certificat régulier de généalogie, ne sont pas obligées de le faire réviser d'avance par le médecin vétérinaire et le secrétaire du Conseil, lorsque la nécessité de cette révision à l'avance offre des inconvénients sérieux à cause de la distance ou autrement; pourvu que les dits certificats soient parfaits et que leur révision soit faite aussitôt que possible.

Résolu que le Président du Conseil soit requis de réviser avec l'aide du secrétaire, les règlements de ce Conseil actuellement en force, avant de les faire imprimer, de les classer de manière à faciliter les recherches et d'y entrer les modifications et additions faites par le Conseil dans cette présente session.

Et le Conseil s'ajourne à midi et 20 minutes.

Vraie copie.

ED. A. BARNARD,  
Secrétaire Conseil d'agriculture.

## ECHO DES CERCLES.

*Cercle agricole de Victoriaville* - Séance de novembre 1890. - La séance s'ouvre au lieu et heure ordinaires sous la présidence de M. D. O. Bourbeau.

FÉLICITATIONS. - Après l'adoption du rapport de la dernière assemblée, le secrétaire donne lecture d'une carte postale de M. O. E. Dalaire, secrétaire du cercle agricole de Ste-Rose, félicitant le cercle de la belle manière dont il tient ses séances, ce dont tous les membres et le soussigné en particulier ont été très flattés, puis il a été procédé comme suit :

M le président - Je vous félicite encore une fois de l'assistance et de l'intérêt que chacun paraît porter au cercle, etc.

EXPORTATION D'ŒUFS EN ANGLETERRE. - Puisque la politique amé-

ricaine ne nous permet pas d'exporter nos produits aux Etats-Unis, il nous faut chercher un autre marché. On voit par les journaux que les œufs sont exportés en Angleterre avec autant d'avantage que dans la république voisine.

L'exportation des œufs canadiens en Angleterre promet beaucoup. Il en est de même de l'exportation des volailles en Angleterre qui peut devenir d'une très grande importance, pourvu que l'on étudie bien les besoins des marchés anglais.

ED. A. B.

**PROTECTION CONTRE L'IMPORTATION DU LARD AMÉRICAIN.**—Une mesure qui me paraît profitable est celle qui empêche le lard américain d'arriver en aussi grande quantité en ce pays. On achète du lard pour environ deux millions de piastres par année, pourquoi ne prendrions-nous pas les moyens de produire le lard dont nous avons besoin et de garder notre argent.

Oui, étudions la production économique du lard, prenons les moyens nécessaires pour réussir et nous produirons tout ce qu'il faut pour le Canada, sans importer des Etats-Unis, et avec grand profit pour les cultivateurs et pour leurs terres.

ED. A. B.

**QUESTIONS DIVERSES.**—Maintenant, nous allons procéder aux questions.

**PRÉPARATION A LA CULTURE DES LÉGUMES.**—Un homme s'est plaint de ne pas avoir récolté assez de légumes. Je lui ai répondu qu'il devait se préparer à la culture des légumes dès cet automne, en prenant soin des engrais de la ferme.

Oui, et en faisant un bon labour préparatoire d'automne, de manière à mieux ameublir sa terre, et mieux détruire les mauvaises herbes, par le scarificateur, la herse, etc., au printemps.

ED. A. B.

Il y a une question qui doit être traitée à cette séance, celle de

#### L'ENGRAISSEMENT DES PORCS.

M. Antoine Garant pourra peut-être nous parler de l'engrais des porcs. En attendant, je pose la question : QUELLE EST LA MEILLEURE NOURRITURE pour les animaux pendant l'hiver ? J'ai invité quelques personnes des paroisses environnantes, notamment MM. Blanchette et Simoneau, de St-Christophe.

Vous pouvez poser des questions ; c'est le temps de se renseigner.

**1re QUESTION.**—Quelle est la meilleure nourriture pour les animaux pendant l'hiver ? posée par D. O. Bourbeau. (Remise à la prochaine séance.)

**2e QUESTION.**—Quelle est le meilleur moyen de se servir des patates pour engraisser les porcs ? posée par J. O. Bourbeau.

M. Antoine Garant.—L'an dernier, j'ai engraisé mes porcs avec du blé-d'inde pour la plus grande partie ; mais cet automne, j'ai beaucoup de patates. Je fais cuire de méchantes patates avec de la graine de lin et du lait et je m'en trouve bien. Je fais aussi usage de navets et de citrouilles, mais je penso qu'ils seraient mieux avec du grain.

Les navets et les citrouilles ne sauraient faire du lard sans y ajouter une nourriture beaucoup plus riche—comme de la graine de lin, du blé-d'inde, des pois, etc.

ED. A. B.

La graine de lin remplace la gaudirole (moulée).

M. le président.—C'est un point qui m'intéresse ; je suis à en engraisser. Je leur fais cuire des patates, mais qu'y ajouter ?

M. Bolduc.—Je trouve que ça va plus vite avec des patates qu'avec de la moulée sans patates.

Vous avez raison. Ce mélange aide l'animal à mieux digérer et les patates et la moulée.

ED. A. B.

M. Alfred Leblanc.—La graine de lin coûte plus cher que la moulée.

Oui, mais elle vaut infiniment plus. Voyez à ce sujet mon article sur l'engraissement des porcs.

ED. A. B.

M. Bolduc.—Je fais cuire 2 chaudronnées de patates ; je prends un mi-seau de patates cuites par repas avec un pot de moulée et du lait ou de l'eau et j'en fais une composition (boîte) épaisse. Je fais cuire des patates tous les deux jours.

M. Charles Labbé.—Je pense qu'il est préférable de faire cuire des patates tous les jours.

Je ne crois pas que cela fasse de différence, si les porcs ont bon appétit.

ED. A. B.

M. Paradis.—Suivant moi, la plupart des gens ne connaissent pas la

#### VALEUR DE LA GRAINE DE LIN.

Il n'y a rien de meilleur pour les veaux, porcs, etc. Un minot de graine de lin qui se vend 30 cts. vaut au moins \$2.00.

Le lin peut rendre le lard huileux. Il en faut donner bien peu.

Voir, au sujet des valeurs nutritives des divers éléments de nutrition, le tableau publié au No de juin 1890 du Journal.

ED. A. B.

J'ai coutume de l'ébouillanter avec du lait ; ce qui fait une composition gluante et très profitable.

M. Auguste Bourbeau.—Il y a ici M. Louis Pelletier, ancien élève de l'école d'agriculture de Ste-Anne, qui peut nous donner des renseignements. Je prie M. le président de l'inviter à parler.

M. le président.—Nous écouterons M. Pelletier avec plaisir

M. Pelletier.—Le meilleur moyen est de

#### FAIRE CUIRE LES PATATES AVEC LA GRAINE DE LIN ;

on écrase les patates avec un pilon et on couvre le quart, etc. Le blé d'inde vaut (beaucoup Ed. A. B.) moins que la graine de lin comme nourriture et comme engrais.

M. le président.—M. Pelletier confirme ce que j'ai lu ce matin quant aux engrais ; il dit qu'il est bon que la nourriture fermente avant qu'elle soit consommée, ce qui contredit M. Bolduc qui prétend que ça *sûrit* à force de fermenter.

Un peu d'acidité dans la nourriture des porcs aide la digestion. Trop de fermentation brûle la nourriture et diminue sa valeur.

E. A. B.

M. Pelletier.—C'est vrai ; mais on peut faire cuire les patates plus souvent

J. O. Bourbeau.—Je voulais vous parler de l'engrais sûr ; on m'a dit qu'il était meilleur que l'autre. On peut toujours exciter l'appétit de l'animal ; le point principal c'est d'avoir la nourriture la plus profitable et la moins coûteuse.

M. Pelletier.—Si vous voulez réussir, faites comme M. Garant, servez-vous de la graine de lin, c'est une excellente nourriture

M. J. O. Bourbeau.—La question est de savoir employer les patates avec le plus de profits, vu la rareté de l'avoine.

Vous verrez par mon article sur l'engraissement des porcs qu'il y aurait grande perte en cherchant à n'engraisser qu'avec des patates.

E. A. B.

M. Pelletier.—Ça dépend de l'animal ; on peut le forcer à manger, mais il ne faut pas l'écorner.

Ni consommer inutilement de nourriture. E. A. B.

M. Rheault.—On peut varier la nourriture.

On doit même la varier le plus possible, afin d'en tirer le meilleur parti.

E. A. B.

M. J. O. Bourbeau.—On pourrait dire  $\frac{1}{2}$  de patates cuites et  $\frac{1}{2}$  de moulée.

Voyez mon article. E. A. B.

**3e QUESTION.**—Dans quel temps faut-il tailler les arbres fruitiers ?

Siméon Bolduc.

M. Bolduc.—Il y a un jardinier qui m'a dit qu'on devait tailler les arbres en mars, un autre m'a dit en automne ; il y en a au moins un qui se trompe.

M. Lambert.—Je pense que le meilleur temps pour tailler les arbres est du 15 avril au 15 mai ; mais jamais en automne.

On devrait élaguer les branches cassées sans retard, quelle

que soit la saison. Il suffit de couper à ras l'arbre et de couvrir la plaie avec de la peinture commune. Règle générale, la taille du printemps est la meilleure. Ed. A. B.

M. Poitras.—On a eu des pommiers chargés de fruits et on les taillait dans le printemps.

M. le président.—Il faut s'occuper des arbres fruitiers; le créateur ne peut pas tout faire. J'ai déjà parlé des arbres fruitiers, ça annonce l'aisance, le bien être, etc. Il y a aussi

#### LA TAILLE DE LA VIGNE.

M. Marchand en connaît peut-être quelque chose.

M. Marchand.—Je pense que la taille de la vigne doit être faite le printemps.

Otez, l'automne, les branches qui ont porté fruits. Si vous attendez au printemps, la vigne perdrait sa sève et souffrirait. Il serait aussi plus difficile d'enterrer la vigne l'automne, si elle était chargée de sa végétation.

Au printemps, il faut encore pincer la vigne, de manière à ne pas laisser de bois inutile qui empêcherait le raisin de mûrir. E. A. B.

M. Boutet.—Notre climat est rigoureux pour la vigne, il faut la couvrir et la tailler en ôtant les nouvelles tiges. On peut se procurer des vignes en transplantant des tiges. Tout dépend de la taille. La vigne demande un terrain sec.

4e QUESTION.—Quel est le temps le plus favorable à la plantation des arbres? Posée par Landry Rheault. (Question remise à une autre séance.)

5e QUESTION.—Le meilleur mode de cultiver les terres basses et de les améliorer soit en déposant les fumiers à la surface du sol, soit à l'intérieur? posée par M. Simonneau.

M. Boutet.—Je pense que l'engrais est plus profitable à la surface du sol qu'à l'intérieur, vu que les éléments fertilisants tendent plutôt à descendre qu'à remonter.

M. Pelletier.—Moi, je pense le contraire, car une grande partie des propriétés améliorantes de tout engrais déposé à la surface du sol s'évapore dans l'air.

Pardon, M. Pelletier. L'ammoniaque ou l'azote peut s'évaporer dans l'air, il est vrai. Mais, il est prouvé que toute plante en croissance s'accapare l'azote par ses racines à mesure qu'il s'en produit. Le règle est donc de mettre les fumiers sur les plantes en croissance, comme la prairie par exemple. Si l'on fume modérément, à la veille des pluies surtout, il ne se perdra rien du tout. Quant aux autres matières fertilisantes il est impossible de les faire évaporer dans l'air. L'important, c'est de les épandre de manière qu'ils ne se dessèchent point au soleil. Encore là toute plante en croissance les abriterait suffisamment. E. A. B.

Vous semez des pois pour améliorer la terre, car les pois se nourrissent de l'air;

Les pois prennent de l'azote dans l'air, mais l'acide phosphorique, la potasse, la chaux—croyez-vous que cela vienne de l'air? E. A. B.

Il en est de même des autres grains à feuilles, tandis que c'est tout le contraire pour les engrais. Par exemple, prenez un pain de sucre et mettez le sur une table exposé à l'air et dites moi s'il vous rapportera beaucoup de profits

M. Boutet.—Les mouches le mangeront. (Rires.)

M. Paradis.—J'ai fait l'expérience des deux et j'ai trouvé que l'engrais déposé dans la terre était plus profitable que celui placé à la surface du sol.

Cela dépend entièrement des circonstances. Il serait absurde de mettre le fumier sur la terre pour les patates et les légumes. Les sarclages seraient impossibles et le fumier se dessècherait. Mais essayez un peu de fumier sur une mauvaise terre semée en grain et en graines. Vous verrez que votre fumier, s'il est étendu sur une terre bien hersée et bien roulée, fera merveille. E. A. B.

M. Charles Labbé.—Je pense que M. Boutet fait un bon usage du fumier.

M. Octave Labbé.—J'ai mis du fumier sur du terrain hersé et m'en suis bien trouvé.

M. Pelletier.—Comme de raison, si la terre était bonne.

Moins elle sera bonne, au contraire, meilleur sera l'effet d'un peu de fumier. C'est souvent le seul moyen efficace de faire prendre les graines fourragères. E. A. B.

M. J. O. Bourbeau.—Le fumier placé sur la terre après la récolte du foin a de bons effets.

Excellents, pourvu que la pluie vienne bientôt après l'épandage. E. A. B.

M. Pelletier.—Je suis convaincu que l'engrais est plus profitable dans le sol qu'à la surface et je puis vous le prouver par les professeurs de l'école d'agriculture de Ste-Anne. Prenez un pain de sucre et mettez le sur une table dans un appartement pour voir s'il ne viendra pas à s'évaporer dans l'air.

Oui, sans doute. S'il fait sec il séchera et perdra son humidité, si la chambre est humide, il fondra. Mais cela prouve la solubilité du sucre, voilà tout. Il ne faut pas confondre. Mettez du fumier enterré l'automne. Si l'année est pluvieuse et le terrain perméable, une partie de l'azote aura disparu au printemps entraînée par les eaux et sera perdue. Au contraire, sur prairie, les racines se seront accaparées l'engrais et n'auront rien laissé perdre. E. A. B.

Un membre.—Dans un appartement où il n'y aura pas de mouches (rires).

6e et 7e QUESTIONS.—L'engrais est-il préférable l'automne ou le printemps quant à la culture des patates? posée par Louis Beaudet.

Est-il préférable de déposer l'engrais dans le sillon ou sur le terrain pour la culture des patates? posée par Louis Leblanc.

M. Marcoux.—Dans le chaume, on peut engraisser et labourer l'automne.

Ce système est recommandable où les patates sont sujettes à pourrir. On perdra une partie de l'azote, mais dans ces terres il y en aura probablement assez. Règle générale, il vaut mieux étendre le fumier dans les sillons, dans toutes les terres pauvres, afin d'économiser l'engrais. E. A. B.

M. Pelletier.—C'est selon les années. Je ne vois aucune raison pour étendre le fumier l'automne. Si vous voulez avoir une bonne récolte, mettez le fumier dans le sillon, au-dessus de la patate.

Cela n'est pas prouvé, surtout dans les années sèches.

E. A. B.

#### COMMENT OUVRIR UN SILO.

8e QUESTION.—Quel est le meilleur moyen d'ouvrir un silo pour ne pas perdre d'ensilage? posée par Antoine Garant.

M. le président.—J'ai visité, à l'Hospice du Sacré-Cœur à Québec, un silo qui avait 24 x 15 x 18 pieds; le silo est couvert de planches et de terre. On enlève complètement cette couverture et on prend l'ensilage également sur le dessus. Comme on en ôte tous les jours, il ne peut s'en perdre pour la paille.

Il ne s'en perd pas du tout.

E. A. B.

Quant on en prend par le côté du si'o, l'ensilage peut fermenter et éprouver des dommages.

Les autres questions ont été remises à plus tard, faute de temps.

9e QUESTION.—Le meilleur moyen de faire pondre les poules pendant l'hiver? posée par Charles Boutet. (Remise à une autre séance.)

10e QUESTION.—Le moyen de conserver le blé-d'inde en dehors des silos? posée par Pierre Drouin. (Remise à une autre séance.)

FUMIERS DE FERME.—M. Marcoux, St-Albert de Warwick.—Je désirerais que nous parlerions un peu des engrais de la ferme.

M. le président.—C'est une question très importante; acheter les engrais du commerce coûte cher, et on n'est pas toujours certain de la qualité, tandis qu'on peut compter sur la bonté des engrais de la ferme. Le succès en agriculture dépend beaucoup du soin et usage des engrais et je félicite M. Marcoux de nous avoir donné l'occasion d'en parler encore une fois.

**ABRIS POUR FUMIER.**—M. Marcoux.—Je garde le fumier dans une bâtisse. Je le charroyais 7 ou 8 fois par année quand j'avais une bâtisse d'environ dix pieds carrés.

M. Boutet.—Si votre bâtisse eût été plus grande, l'auriez-vous gardée plus longtemps ?

M. Marcoux.—Je me bâtis et je pourrai le garder toute l'année.

M. Bolduc.—Il y a des gens qui font des tas de fumier plats, afin de conserver la pluie et la neige pour le faire chauffer.

M. le président.—J'ai fait de même ; mais il y avait trop de fumier de cheval, je suppose ; car il a trop chauffé, j'ai dû le faire charroyer l'hiver dernier et le faire mettre en tas plats ; il a fait de bon engrais.

Il est établi hors de tout doute que les fumiers exposés aux intempéries des saisons perdent infiniment de leur qualité ; mais s'ils sont de suite mis en tas bien faits, dans un endroit où ils sont le moins lavés possible, ils ne perdent plus guère de leur valeur.

D'un autre côté, si les fumiers sous abri ou en cave chauffent outre mesure, ils perdent beaucoup de valeur. La perfection, à notre avis, consiste à ramasser tout, liquides et solides, sous un abri ou dans une cave et de faire fouler et travailler par des porcs comme le font si bien MM. Marcoux et Paradis. E. A. B.

M. Marcoux.—Le meilleur moyen est d'avoir des porcs pour le fouler (les fumiers sous abri) et s'ils chauffent trop, on y jette de l'eau.

A ce moment M. Paradis, de St-Paul de Chester et son manufacturier de beurre entrent et sont présentés à l'assemblée par M. le président, puis ce dernier continue ainsi. M. Marcoux disait donc qu'il se proposait de garder des porcs pour fouler et travailler son fumier sous abri.

M. Paradis.—Il y a trois hivers que je prends ce moyen, et je m'en trouve très bien. Je jette du grain sur le fumier quand les porcs ne le travaillent pas assez.

Très bien.

E. A. B.

M. le président.—Je pense qu'on peut augmenter la quantité des engrais en ajoutant des pailles, terre, etc., aux fumiers.

**PAILLE EN NOURRITURE OU EN FUMIER.**—En principe, je préfère de beaucoup faire servir toutes les pailles à l'alimentation du bétail, en y ajoutant du tourteau de coton, pourvu que le bétail nous en donne un profit certain. N'oublions pas que la bonne paille vaut juste la moitié du bon foin pour qui sait nourrir utilement le bétail.

**TERRES POUR AUGMENTER LE FUMIER.**—Je ne recommande pas non plus les charroyages de terre pour augmenter le fumier. Il est utile, souvent, de faire de la litière avec des mousses, de la terre noire desséchée, etc. ; ces terreaux ont vraiment une valeur fertilisante marquée, mais la terre ordinaire n'en a pas suffisamment pour couvrir les frais de charroyage que nécessitent les mélanges au fumier, l'épandage, etc. E. A. B.

**CAVES A FUMIER.**—M. Paradis.—J'ai une cave à fumier au-dessous de mon écurie.

Voilà qui est très bien.

E. A. B.

M. Marcoux.—Ma cave à fumier est au-dessous de l'étable. Je trouve que les porcs travaillent mieux quand on jette du grain derrière les animaux au lieu de le jeter dans la cave directement.

M. le président.—Que pensez-vous d'ajouter de la terre noire aux fumiers ?

M. Simonneau.—Je n'en ai pas fait l'expérience moi-même, mais je l'ai fait pour d'autres aux Etats Unis, en mettant une couche de terre et de fumier et cela réussissait bien.

En dehors de l'usage des terres noires comme litière, je vous recommande particulièrement les composts de terre de savane desséchées, mêlées à la chaux ou aux cendres vives, ou même aux cendres lessivées. Ces composts auront un excellent effet en couverture, l'automne sur les prairies, mais surtout sur les terres sablonneuses et les terres fortes. Les terres noires ne gagneraient rien à être recouvertes de pareils composts, mais la chaux et la cendre leur feraient un grand bien. E. A. B.

M. Blanchette.—Quelle espèce de terre ?

M. Simonneau.—De la terre à peu près semblable à celle que nous avons par ici.

M. le président.—Il y en a dans cette paroisse qui ont essayé la chose.

M. Misael Babineau.—Je l'ai essayé et m'en suis bien trouvé.

M. Marcoux.—Je pense que la terre ne vaut pas grand'chose.

L'avez-vous essayé en litières ou en composts ? Je parle des terres de savane telles que M. Bourbeau nous en a envoyées pour analyser. E. A. B.

**QUANTITÉ DE FUMIER ET COMPOST PAR ACPENT.**—M. Simonneau.—Mettez six pouces de terre noire avec environ deux pouces d'épais de fumier sur du terrain sableux et vous en retirerez du profit.

Le quart de ces quantités, soit un pouce de compost et un demi-pouce de fumier, auront un effet magique. E. A. B.

Louis Leblanc.—J'ai charroyé 4 ou 5 charges de terre noire sur du terrain bas fatigué et la récolte a été meilleure.

M. Marcoux.—Il est venu des gens à St-Albert qui ont tenté la chose sans succès.

Où, mais dans quelles conditions ?

E. A. B.

M. Simonneau.—La terre noire qui brûle ne vaut pas grand'chose.

Essayez la en litières, ou en composts sur des terres qui ne brûlent pas et vous en serez contents. E. A. B.

M. le président.—Je connais un homme qui a mis de la terre noire sur du terrain bas fatigué, ce qui lui a valu une bonne récolte de blé-d'inde. J. N. POIRIER, secrétaire.

*Cercle agricole de Victoriaville.*—Séance de décembre 1890.—Présidence de M. D. O. Bourbeau. Assistance très nombreuse.

M. le président.—C'est avec plaisir que je vous vois réunis en aussi grand nombre. L'agr culture est la base de la société et on ne saurait y porter trop d'intérêt. Nous avons déjà parlé de l'établissement d'une buanderie ou fromagerie en cette paroisse, mais nous n'avions pas eu le temps de décider la question, laquelle sera le sujet principal de cette séance. M. Boutet pourra ensuite nous parler des poules et de la nourriture du bétail en hiver.

Le secrétaire.—M. Boutet, dans le rapport que vous nous avez fait à la séance du mois d'août dernier, de votre visite à la ferme de l'Hôpital du Sacré Cœur à Québec, vous avez dit, n'est-ce pas, que vous avez vu là un bœuf pas très gros, mais d'une bonne forme, et un veau provenant de ce bœuf, qui étaient admirables.

M. Boutet.—Oui, j'ai dit cela.

Le secrétaire.—Avez-vous remarqué que dans les commentaires de M. le professeur Barnard accompagnant le compte-rendu de cette séance qui a paru dans le *Journal d'agriculture* de cette province, en octobre dernier, M. Barnard vous a demandé combien vous pensiez que ce veau pesait.

M. Boutet.—Non, je ne l'ai pas remarqué.

Le secrétaire (après avoir lu la partie du rapport en question dans le *Journal*).—Voulez-vous dire combien il pèse au meilleur de votre connaissance.

M. Boutet.—Je pense qu'il pèse environ 350 lbs.

Quant au taureau jersey âgé maintenant de huit ans, il doit peser 1600 lbs bien qu'il ne paraisse pas très gros. E. A. B.

Alors le secrétaire profita de la mise en scène du *Journal d'agriculture* pour faire un appel en faveur de ce dernier, ce qui lui a valu sur le champ 20 abonnements.

Merci de l'honneur que vous nous faites. Nous tâcherons d'être utiles à tous nos lecteurs. E. A. B.

Puis on inscrivit des questions à discuter au cas où le temps le permettrait. Vu qu'il a été impossible de s'en occuper à cette séance, ces questions seront rapportées plus tard.

M. le président.—On va d'abord s'occuper de l'établissement d'une buanderie ou fromagerie en cette paroisse. Le nombre des vaches offertes est de 108, mais il nous manque le rapport de certaines parties de la paroisse.

M. Honoré Demers.—Si la chose réussit, il y aura des vaches suffi-



samment. Quant à moi, je pense qu'une beurrerie est préférable à une fromagerie.

M. le président.—Un cultivateur de Stanfold m'a dit que 7 vaches à la fromagerie lui avaient rapporté la jolie somme de \$125.00 dans un été.

M. Ben. Rouleau, fils de François, de St-Grégoire.—On a fait \$150 00 dans un été avec 6 vaches à la fromagerie.

M. le président.—Je vous remercie de ces renseignements.

M. Bolduc.—On a déjà parlé du prix du beurre de ferme et celui de beurrerie.

M. J. O. Bourbeau.—Le beurre de beurrerie est toujours plus recherché, j'ai déjà eu l'occasion d'offrir le site d'une beurrerie ou fromagerie sur ma ferme et je réitère cet offre aujourd'hui.

M. Larochelle.—On dit qu'il y a une différence de 17 % entre le beurre et le fromage.

M. le président.—Il y a du beurre l'an dernier qui a coûté 18 cts et qui a rapporté 5 à 10 cts au plus. C'était du beurre de laiterie et non de beurrerie. Le bon beurre vaut généralement 20 cts.

Oui, le beurre de beurrerie obtient en moyenne 20 cts pour toute la saison. E. A. B.

M. Paul Lavigne.—Les cultivateurs de St-Christo, he ont beaucoup augmenté leurs revenus au moyen des fromageries

Le secrétaire.—M. Olivier Hébert, de St-Grégoire, m'a dit que 25 vaches à la fromagerie lui avaient rapporté une année la somme de \$610.00, non compris le beurre etc provenant de ses vaches le printemps et l'automne, en dehors de la saison de la fabrication du fromage. Je pense que l'industrie laitière est payante, tout en améliorant le bétail et le sol. Personne ne peut en douter, maintenant qu'il y a des beurreries et fromageries dans toutes les parties de la province. Je me rappelle de l'établissement de la première fromagerie, dans la paroisse de St-Grégoire, qui m'a vu naître. C'était vers 1875. J'étais alors écolier au séminaire de Nicolet, et aimais à travailler à la culture de la terre pendant les vacances. J'ai été moi-même porter du lait à la fromagerie, qui n'a pas été profitable la première année. N'importe, les cultivateurs ont eu confiance et n'ont pas été déçus dans leurs espérances. La paroisse de St Grégoire possède 4 fromageries toutes prospères.

M. D. O. Bourbeau.—Je pense que nous bâtirons le printemps prochain, au centre de la paroisse, autant que possible.

Le Journal ne cesse de prôner l'industrie laitière comme étant le plus sur moyen d'obtenir de bons revenus et de ne point trop fatiguer les terres. La perfection serait de faire du beurre l'hiver et l'automne et du fromage l'été et le printemps. Mais cela demande une fabrique perfectionnée et beaucoup de lait. E. A. B.

#### POULES.

M. Boutet.—J'ai visité une ferme à Lorette, cet été; on m'a dit qu'on y donnait un repas d'ensilage aux poules.

Oui, tout l'hiver. On donne aussi des os cassés tous les jours, de la cendre, de la chaux, du sable et des restes de viande sans valeur. Les poules pondent parfaitement. E. A. B.

Depuis cet automne, je m'occupe de légumes et de moulée et je suis surpris du résultat. Voilà plusieurs jours que mes poules me donnent du profit.

M. Solime Bourbeau.—Avez-vous remarqué la bâtisse contenant les poules, et si le logement est chaud?

M. Boutet.—Les poules sont tenues dans des appartements chauds et bien éclairés.

Ventilés et suffisamment grands, où elles ont tout ce qui leur est indispensable pour donner du profit. E. A. B.

Le secrétaire.—Il faut aussi que le logement soit propre.

Oui, certainement. E. A. B.

M. le président.—M. Ed. Côté, voulez-vous nous donner des renseignements sur le soin des poules?

M. Ed. Côté. J'ai pris mes renseignements aux Etats-Unis. Il faut de 10 à 15 degrés de chaleur à une poule pour pondre.

Plutôt de 50° à 60° ou plus. E. A. B.

Une poule peut pondre tous les deux jours pendant deux ans, après quoi, elle devient stérile.

Cela n'est pas prouvé, au contraire. Mais la poule devient coriace en vieillissant et, à moins de qualités exceptionnelles pour la reproduction, il vaut mieux la remplacer par une jeune. E. A. B.

Elle peut manger une once de viande par jour.

M. le président.—Je vous rappellerai ce que je vous ai déjà dit après ma visite à la ferme du Sacré-Cœur, à Québec. On y garde un grand nombre de poules dans le grenier de l'étable, qui est éclairé au moyen de lucarnes. Il y a environ 50 à 60 degrés de chaleur, les poules sont tenues proprement. Chaque famille a une pièce particulière. La nourriture des poules coûte environ 1c par 20 poules non compris l'ensilage et autres produits de la ferme ou de la maison.

Il ne faut pas oublier qu'au Sacré-Cœur on dispose de beaucoup de déchets de viande, et autres matières en perdition que l'on obtient pour presque rien dans le marché. Les cultivateurs doivent varier la nourriture de leurs volailles, en hiver. S'ils ont de jeunes veaux qu'ils n'élevèrent point, cette viande pourrait être conservée le plus longtemps possible pour les volailles. On devrait aussi cultiver le soleil dont la graine réchauffe et nourrit et fait produire des œufs en hiver. E. A. B.

Le tourteau de coton et le son mélangés sont aussi employés comme aliments. La réverende sœur m'a aussi fait remarquer qu'on jetait du sable parmi leur nourriture.

Le lait de beurre et le lait écroulé sont très recherchés des volailles et elles devraient toujours en avoir devant elles. E. A. B.

#### ALIMENTATION DU BÉTAIL, PENDANT L'HIVER.

M. le président.—J'avais invité M. Adolphe St. Laurent, de Saint-Vulcain, et M. Nadeau, de St-Norbert, pour nous parler de la nourriture du bétail en hiver. Je suppose que les mauvais temps les a empêchés de se rendre à la séance. En attendant, je vous dirai que M. St. Laurent s'est procuré un hache-paille. Il met de la paille dans la batterie, la foule et jette de l'eau dessus, ce qui détermine une chaleur qui a pour la paille l'effet d'un silo. Depuis qu'il fait froid, il en coupe qu'il met dans des tonnes ou demi-tonne avec un peu d'eau. Il se produit une chaleur qui fait fermenter le contenu qui équivaut à un véritable ensilage. Dans le cours de la semaine dernière, il est venu chez moi un homme de St-Norbert qui m'a dit que M. Nadeau regrette beaucoup de s'être procuré une bonilloire pour échauffer les aliments destinés aux animaux, etc. J'ai été quelque peu étonné de ce rapport... M. Nadeau lui-même est venu au magasin peu après et je n'osais lui en parler. Quand je me suis décidé à aborder la question, il a nié tout ce que son co-paroissien avait avancé, me disant qu'il ne regrette qu'une chose: c'était de ne pas s'être procuré ces améliorations dix ans plus tôt.

M. Antoine Garaut.—Je me suis fait un silo et j'en suis bien satisfait; mon ensilage est bon. Mes vaches ont augmenté en lait et en ont donné plus longtemps qu'auparavant.

M. le président.—M. Nadeau donne des repas chauds à ses vaches, ce dont il est très satisfait.

M. J. O. Bourbeau.—A l'appui de ce que dit M. St. Laurent, je vous ferai part d'une expérience. Il y a deux ans, j'avais récolté de la très mauvaise paille, de la paille gelée et je ne savais qu'en faire. Alors j'en étendis, je jetais de l'eau dessus et la ramassais ensuite par tas; la paille devenait ainsi tendre et propre à la consommation.

M. Bolduc.—J'ai mis de la paille dans une tonne que j'ai foulée, (la paille) et y ai jeté deux seaux d'eau avec un peu de sel. La paille est devenue tendre et bonne.

M. Rheault.—J'ai fait la même expérience avec le même résultat.

M. Octave Labbé.—Le sel empêche de geler dans les gros froids.

Il ne faudrait pas compter sur le sel pour empêcher de geler. Il sera facile de faire une boîte étanche et d'y empêcher la gelée en la plaçant quelque part où la chaleur de l'étable peut parvenir. Le meilleur endroit, là où les étables sont remplies, serait un petit compartiment bien clos au-dessus de l'étable et dans lequel la chaleur monterait par des trappes ou en grillage. On y mettrait les tonnes ou les boîtes

à fermentation et on pourrait faire tomber le tout soit directement, dans les crèches, soit par une trémie dans une boîte légère dans laquelle se transporteraient ces fourrages préparés.

E. A. B.

Après quelques pourparlers la séance est dissoute.

J. N. POINIER, secrétaire.

Nos conseillons à quelques-uns de nos bons amis de Victorville d'étudier, en particulier et avec grand soin, le travail sur l'alimentation des vaches laitières que nous avons publié dans le numéro de juin. Ce travail pourrait faire le sujet d'une ou deux discussions, au moins dans la plupart de nos cercles. C'est le fruit de bien des années d'étude et d'expérience. Il serait malheureux qu'autant de travail spécialement approprié aux besoins de notre province, restât sans utilité, faute d'avoir été étudié avec soin et expliqué à la généralité de nos cultivateurs.

ED. A. BARNARD.

#### En avant les Cercles. Encore un.

*Cher Monsieur*,—J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport des deux premières assemblées d'un nouveau cercle agricole qui vient d'être établi dans notre paroisse.

Je suis heureux de vous dire à cette occasion, que les efforts incessants que vous faites pour le progrès de l'agriculture, et l'encouragement bienveillant que vous accordez aux cercles agricoles, ne sont pas stériles parmi nous. Cette nouvelle création est encore un des nombreux résultats de votre zèle en faveur de la classe agricole.

Si vous jugez à propos d'accorder à ce modeste rapport les honneurs de la publicité, en lui donnant votre appréciation, ce sera un encouragement pour les membres du nouveau cercle; et peut être aussi un nouvel exemple à proposer aux nombreuses paroisses qui n'ont pas encore leur cercle agricole.

MICHEL MONAST, Sect. C. A. St G. le G.

*Cercle agricole de St-Grégoire d'Iberville*.—Dimanche le 25 janvier courant, plusieurs personnes se réunissaient dans la salle publique du village, dans le but de fonder un cercle agricole.

Le Révd. Messire Filiatrault, le zélé curé de la paroisse, fut appelé à présider l'assemblée. Il fit connaître les avantages qu'il y avait dans l'existence des cercles agricoles, des connaissances que l'on peut acquérir par l'étude et la discussion, et enfin des progrès qui peuvent résulter de la mise en pratique des conseils que donne le journal d'agriculture, lu et discuté dans ces réunions.

L'on procéda alors à l'inscription des membres, et à l'élection des officiers qui donna le résultat suivant :

Directeur : Révd. Messire Filiatrault ; Président, M. J. B. Chevalier, M. V ; Vice Président, M. Amédé Poulin ; Secrétaire Trés. M. Michel Monast ; membres du comité de régie, MM. Luc Poulin, Louis Choquette et Amédé Gladu.

Il est alors résolu que les officiers du cercle devront se réunir jeudi prochain à 7 heures P. M. au presbytère, afin de préparer une constitution et des règlements, et en faire rapport dimanche prochain, époque de la prochaine assemblée.

Afin de ne pas perdre de temps, M. le curé proposa à l'assistance de se mettre à l'ouvrage immédiatement, et suggéra comme sujet de discussion pour la prochaine assemblée ; "Le soin des fumiers."

Cette question est d'autant plus opportune, que c'est pendant l'hiver spécialement, que l'on fait cette précieuse récolte des fumiers, et qu'il est tout à fait à propos que les membres du cercle connaissent, au plutôt, les meilleurs moyens de conserver, augmenter, et améliorer les fumiers.

Cette proposition fut accueillie avec satisfaction, et l'assemblée se dispersa, remplie d'un entrain qui augure bien pour le succès du nouveau cercle.

#### CORRESPONDANCE.

##### SAGES AVIS.

*Industrie laitière vs. foin à vendre*—Les avis du Journal—Beurre et œufs d'hiver—Vêlage d'automne—Rotation—Comptes de ferme—L'agriculture dans nos écoles.

St-Rose, 5 Avril, 1891.—M. le Directeur,—Voici venir la saison nouvelle, chacun s'apprête à confier à la terre la future moisson.

Le passé sera-t-il une sage leçon pour l'avenir ? Espérons le du moins.

Les vendeurs de foin se souviennent-ils que vous leur prédisiez il y a deux ans déjà, que le marché des États-Unis pouvant bien manquer, il était moins que prudent de vendre ses vaches à lait, sous prétexte que la terre était améliorée et que le foin est un travail bientôt fait, et rémunérateur sans trouble. Les gens de Ste-Anne des Plaines par exemple, n'auraient pas regretté de ne pas avoir suivi votre avis que plusieurs n'ont peut-être pas même considéré ! Plusieurs ont leur foin même de 2 et 3 ans ! Le stock de vaches à lait presque tout vendu et la terre appauvrie d'autant, et le portefeuille donc ! Et dire que certains soi-disants cultivateurs ne trouvent pas pour 30 cents de bons conseils dans votre si beau journal pourtant ! Encore une vérité qui ne plaira pas à tout le monde, je le sais, mais chacun s'amuse de ce qu'il aime, et moi j'aimerais de voir mes compatriotes recevoir avec plus de reconnaissance les leçons de l'expérience toujours éloquentes. Mais..

.....ma lettre publiée en mars dernier en a froissé plusieurs, paraît-il. Allons, moi qui voulais, contre mon habitude, faire des compliments aux cultivateurs des environs : Je disais donc que les  $\frac{2}{3}$  des habitants hivernent leurs vaches en dépensant le peu d'argent qu'ils ont pu faire en été ; c'est vrai ! mais, M. le Directeur, retranchons les  $\frac{2}{3}$ , il reste bien 25 par cent de nos braves agriculteurs qui font de l'argent tout l'hiver avec leurs vaches et c'est si bien le cas que cet hiver, si notre crèmerie eût été en ordre, nous aurions fait du beurre tout le temps. N'est-ce pas que c'est un grand progrès que nous voyons s'accomplir ! On comprend maintenant qu'une livre de beurre l'hiver vaut presque 2 lbs l'été et qu'une douzaine d'œufs l'hiver vaut presque 3 douzaines l'été. Donc on retardera le vêlage, on aura des poulets le meilleur printemps possible, et on vendra du beurre et des œufs l'hiver et non pas l'été. Si on n'avait pas de vaches à traire, en juillet et août, quel débarras !

Il y a longtemps que vous prêchez cela, mais combien l'ont compris ? Plusieurs, M. le Directeur et je vous en donnerai de nouvelles preuves l'hiver prochain.

Combien auront le bon esprit d'adopter un bon système de rotation au printemps ? Allons, je voudrais vous voir assiéger de tous côtés et le conseil d'agriculture vous envoyer à tous ceux qui en feraient la demande, pour établir une culture en règle avec le marché, la distance du marché, la nature du sol, etc. etc. J'ai vu de mes yeux ce que peut faire un bon système de rotation. Y a-t-il 10 par cent qui connaissent ce que ce mot signifie ? Ah ! oui, bien plus me direz-vous ! Eh bien ! moi je ne le crois pas.—Je sais si bien qu'il n'y a que les gens intelligents qui s'occuperont de ce que j'écris que je m'inquiète fort peu de la manière de dire la vérité aux autres.

Combien vont commencer à tenir compte de leurs revenus et de leurs dépenses ce printemps ? Il est pourtant facile de remarquer par le "Rapport du mérite agricole," que ceux qui tiennent des comptes viennent en premier lieu. J'ai déjà demandé à plusieurs s'ils avaient cette louable habitude, on répond généralement ceci : *Oui, j'ai déjà commencé cela, mais nos dépenses m'effrayaient et j'ai préféré vivre au jour le jour.* Quel raisonnement, grands dieux !!! Les enfants d'écoles pourraient aider leurs parents à tenir ces comptes-là.—Tout dernièrement, j'entendais quelqu'un, qui se croit un grand sire, parlant, faire des gorges chaudes de ce qu'on devrait enseigner l'agriculture dans nos écoles, tout en supposant que nos institutrices aient le bon sens et l'obligation d'en savoir un brin ; oui, on devrait l'enseigner. Je ne dis pas que tout doive s'enseigner ; mais il est un certain nombre de questions et de réponses qu'on ne devrait pas ignorer dans la famille ! mais, de quel droit venez-vous nous prêcher ainsi, me dira-t-on ?

.....Du droit de vous aimer, chers amis ; braves canadiens que je vois tous les jours laisser l'agriculture, braves compatriotes que je vois flottants, incertains, indécis..... On vous a appris dans votre enfance, les hauts faits des guerriers, des rois, des grands ; on vous a montré les jouissances des privilégiés de la fortune, on a fait miroiter à vos yeux le bonheur des employés du gouvernement et, le dirai-je, vous n'aviez pas dans vos livres d'école, un bon mot pour le travail honorable que faisaient votre bon père et votre vertueuse mère, voilà ! On a philosophiquement méprisé l'humilité de votre condition et vous avez bondi sur votre séant, et vous vous êtes dit : *Moi aussi je serai un grand homme !* On est un grand homme quand on est à sa place, voilà tout. Combien de cultivateurs se mordent les pouces d'avoir laissé

l'agriculture pour tenir *Hôtel* par exemple ! Peut-on être plus aveugle, j'allais dire plus paresseux ; mais, non, je dois avant tout me mêler de mes affaires c'est le moins.

La suite au prochain numéro.

O. E. DALAIRE.

N. B. Ceux qui ne lisent pas le journal d'agriculture vont se trouver pas mal dans le pétrin pour le concours des terres !

O. E. D.

### Ablation des cornes

Nous avons soumis au Dr Couture, D. M. V., la question suivante :

Plusieurs cultivateurs qui ont lu avec intérêt ce que votre Journal a déjà écrit sur l'ablation des cornes, seraient heureux de savoir où ils pourraient se procurer les outils nécessaires pour cette opération, et quel en est le coût ?

Voici la réponse :

En réponse à votre lettre me demandant quels sont les instruments employés pour l'ablation des cornes, je dois vous dire que je ne sache pas qu'il y en ait de spéciaux à cette fin.

On peut se servir de différents outils, selon le mode d'ablation usité. Si l'opération est faite sur un animal adulte, le meilleur outil est certainement la scie de boucher bien aiguisée. La corne est sciée au ras la tête, aussi rapidement que possible, afin d'abrèger la durée de la douleur.

Chez le jeune animal, je connais quatre procédés, savoir :

1. Le maillet et le ciseau de menuisier ;
2. La gouge ;
3. Le trépan ;
4. Le râclage.

L'opération devra être faite aussitôt que pointent les bouts de corne.

Par le premier procédé, l'opérateur saisit le ciseau de la main gauche, et en applique le tranchant sur la saillie du commencement de corne ; la main droite, armée du maillet, frappe le ciseau assez fort pour le faire sauter d'un seul coup.

Par le deuxième procédé, l'opérateur tenant la gouge de la main droite enlève, en plusieurs coups, le bout de corne qui fait saillie.

Le troisième procédé est pratiqué au moyen du trépan, instrument qui ressemble à une tarière creuse, dont le bord extérieur seul est tranchant. Cet instrument est appliqué sur la base des cornes, on lui imprime un mouvement de rotation de droite à gauche, (c'est-à-dire qu'on s'en sert comme d'une vrille) jusqu'à ce que l'os soit percé de part en part.

Le quatrième procédé consiste à introduire en dessous de la peau un couteau, bien aiguisé, et à râcler l'os à l'endroit où pousse la corne. Cette opération doit être faite sur l'animal très jeune. Le premier moyen est le plus prompt et le moins douloureux.

J. A. COUTURE.

Nos remerciements au docteur pour son article si utile.

B. A. B.

### Élevage artificiel des volailles.

On nous pose les questions suivantes :

1. Quel est le traité accessible le plus autorisé touchant l'élevage des volailles ?

R. Nous ne saurions répondre pertinemment à cette question sans des recherches qui nous prendront quelque temps.

2. L'élevage des volailles est-il lucratif ?

R. Oui, particulièrement lucratif, pourvu que l'on connaisse son métier.

3. Peut-il être pratiqué sans beaucoup d'expérience ?

R. Oui, mais il faudra alors commencer en petit et ne se lancer qu'après avoir eu suffisamment de pratique. Il en est en cela comme pour tout le reste ; le succès n'est possible que pour qui connaît son métier.

4. Y a-t-il dans la province de Québec et près de Montréal des établissements où l'on pratique l'élevage des volailles ?

R. Oui, plusieurs. Vous en trouverez un à Outremont, chez un des voisins de l'honorable Louis Beaubien. Celui-là vous en indiquera d'autres. L'hôpital du Sacré-Cœur à Québec a fait la preuve que l'élevage artificiel des volailles paye parfaitement.

5. Avez-vous de la littérature sur le sujet pour distribution ?

R. Non ; mais le Journal répond aux questions qui lui sont faites par ses lecteurs.

6. Où peut-on acheter le meilleur incubateur ?

R. Impossible de dire avec assurance, en ce bas monde, ce qui est le meilleur. Tout cela est fort relatif. Nous recommandons de bons incubateurs dans le numéro de février du Journal, à des prix modiques.

ED. A. BARNARD.

### Pur-sang et croisements.

M. ED. A. BARNARD.

*Cher Monsieur,*—Nous avons ici un magnifique étalon de 4½ ans, pesant 1200 lbs, garanti pour amener 1500 pesant de St Jérôme à ici, garanti pour 6 milles par heure et même mieux que cela. Cet étalon descend d'un clyde acheté par la société d'agriculture des Deux Montagnes, et son père a été payé \$2050, et sa mère est une St. Laurent, pour laquelle on a refusé \$200 plusieurs fois. Le propriétaire de ce cheval, qui est sain et clair, désirent le faire enregistrer pourvu qu'il n'ait rien à payer. La société pourrait avoir l'usage à de faibles conditions.

Pourriez vous nous envoyer le docteur Couture ?

Votre bien dévoué,  
D. W. GRIGNON.

Sainte-Adèle.

On ne peut enregistrer que des animaux pur-sang, c'est-à-dire, descendant des deux côtés d'animaux purs de la même race.

C'est sur ce principe qu'est basé notre livre de généalogie des chevaux Canadiens, lesquels doivent descendre des deux côtés, des anciens chevaux importés de France dès le commencement de la colonie—lesquels sont passablement rares dans le moment.

En matière d'élevage, on est d'accord à reconnaître qu'un croisé quelconque ne peut pas reproduire, avec certitude, un caractère recherché, puisque ce caractère n'appartenait pas d'une manière bien confirmée à ses antécédents—mâles et femelles.

Ces principes, je le vois par votre lettre, ne sont pas suffisamment connus et le docteur Couture me fait le plaisir de publier à ce sujet ce qui suit :

ED. A. BARNARD.

### LE CROISEMENT.

Le croisement, c'est l'accouplement de deux reproducteurs de races différentes. Ex : Un étalon clyde avec une jument canadienne ; un taureau ayrshire avec une vache canadienne.

Il y a le croisement *suiivi* et le croisement *diffus*.

Le cultivateur qui, pour l'élève de son bétail, n'emploie que des taureaux ayrshires, pratique le croisement *suiivi*. Celui qui emploie indifféremment l'ayrshire, le durham, le canadien, pratique le croisement *diffus*.

Le premier arrivera à avoir un troupeau de pur-sang ayrshire. Le second n'aura toujours qu'un troupeau de croisés.

Le premier poursuit un but : substituer le sang, la race ayrshire à tout autre sang, à toute autre race.

**LE PUR SANG.**

L'animal de pur-sang ou de race pure, c'est celui dont les ancêtres mâles et femelles, en remontant au moins jusqu'à la 6<sup>ème</sup> génération, sont exempts de tout sang étranger.

**LIVRES DE GÉNÉALOGIE.**

Les livres de généalogie sont des registres où sont inscrits des animaux de race pure. On donne à chaque animal un numéro d'ordre et un nom, et l'on enregistre les noms et numéros de ses ancêtres paternels et maternels.

C'est de cette manière que l'on se rend exactement compte de la pureté ou de la non-pureté d'un animal.

Il n'y a de livres de généalogie que pour les animaux de pur-sang

**VALEUR RELATIVE DES ANIMAUX CROISÉS ET DE CEUX DE PUR-SANG.**

Avec des reproducteurs de pur-sang, on sait toujours ce que sera le produit.

Avec des reproducteurs croisés on marche à tâtons. Le produit tiendra plus ou moins des parents ; c'est évident. Mais sera-ce cette qualité ou cette autre, tel défaut ou tel autre, on ne pourra jamais le dire d'avance. Tandis que pour l'animal issu de parents purs-sang, c'est autre chose.

Prenons le bétail, par exemple le durham. Cette race est caractérisée par sa grande taille, la noblesse de son port, une très grande largeur du train postérieur et de l'épaule, enfin la plus grande aptitude à l'engraissement.

Etant donnés deux bons reproducteurs de cette race, le produit héritera infailliblement de ces qualités.

Passons à la race ovine et prenons le south-down. C'est un petit mouton, mais carré, bien fait, possédant une magnifique toi-

jeunisme plus d'autre mâle reproducteur que l'ayrshire de pur-sang. Préfère-t-il le jersey? C'est encore bien, mais, qu'à partir de maintenant, ses vaches ne soient saillies que par un jersey de pur-sang.

En agissant ainsi, il aura, dans 10 ou 12 ans, un troupeau qui passera pour pur-sang.

La pureté de la race et la sélection, voilà le secret des bons et beaux animaux.

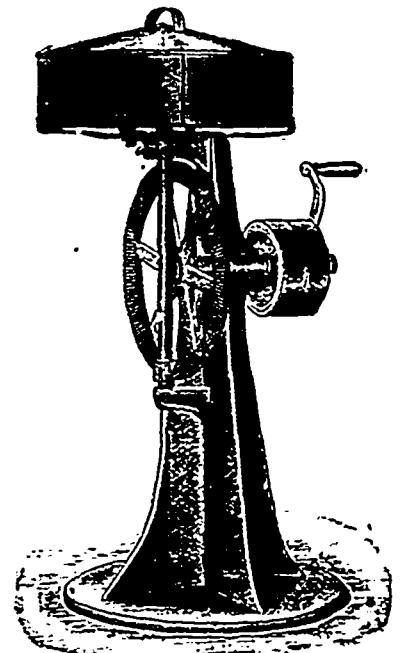
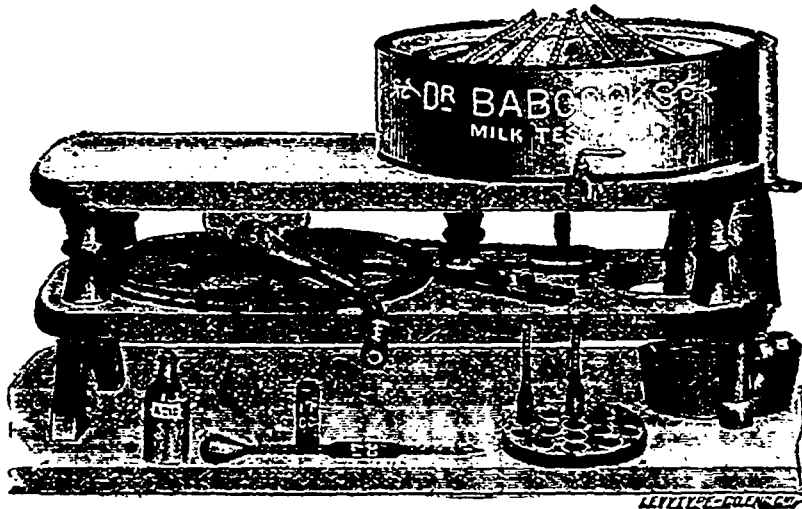
On demandait un jour à un lord anglais, comment il s'y prenait pour élever de si beaux chiens ; " I breed pure and kill many," répondit-il. C'est-à-dire, je n'emploie que des reproducteurs de race pure et je pratique la sélection avec grand soin.

J. A. COURTES.

**Essayeur centrifuge pour l'épreuve du lait.**

*A l'usage des crèmeries, fabriques de fromage et des laitiers, inventé par S. M. Babcock, chimiste en chef de la Station expérimentale du Wisconsin.*

C'est avec plaisir que nous recommandons la méthode du Prof. Babcock comme étant la plus simple, la plus rapide et la plus exacte de toutes celles proposées jusqu'ici. Elle est si simple que quiconque en aura la description, pourra faire l'essai du lait en huit minutes. Les entrepreneurs de fabriques ou ceux qui s'occupent d'industrie laitière ne peuvent



son douce, serrée, fine, souple. Deux reproducteurs de pure race transmettront sûrement au produit ces qualités de la toison.

Mais, si l'on accouple un south down avec un cotswold, sait-on ce que sera le produit? Non. Je parle d'une manière générale, bien entendu.

Chaque race pure a sa qualité dominante :

- La jersey excelle par la richesse de son lait ;
- La holstein par la quantité ;
- La durham par sa taille et sa démarche noble ;
- La herford par sa rusticité, sa douceur, l'excellence de sa constitution.

Le cheval américain par la rapidité de son trot ;  
Le cheval normand par sa grâce ; ainsi de suite.

Pour la production du lait, le croisé peut valoir autant que le pur-sang. Pour la vente, il ne vaut tout au plus que la moitié.

Généralement parlant, une vache de pur-sang vaut 100 piastres et une croisée 50 piastres ; encore faut-il qu'elle soit très bonne.

Les efforts de tout cultivateur canadien doivent tendre incessamment vers le but de se former un troupeau de bétail de pur-sang.

Aime-t-il l'ayrshire? Très bien, mais alors, qu'il n'emploie

s'en passer. Toutes les fabriques qui reçoivent et travaillent le lait trouveront que le système du Prof. Babcock est le meilleur pour découvrir les fraudes ; ils n'auront pas l'ennui d'avoir à surveiller le patron qu'ils croient malhonnête, car, si le lait n'indique pas au moins une teneur de 3 pour cent de gras par le nouveau procédé, il est évident que le lait a été l'objet d'une fraude, ou que le patron a des vaches pauvres et mal nourries, et dans les deux cas, il est important de le savoir, et pour les fabricants et pour les patrons. L'essayeur centrifuge à main du Dr. Babcock est construit spécialement pour l'usage des laitiers, aussi bien que pour les fabricants, car il n'y a personne qui, possédant un troupeau de vaches, qu'il soit nombreux ou petit, ne désirerait pas connaître celles qu'il doit garder et celles qu'il doit vendre au boucher. Avec une de ces petites centrifuges telles qu'indiquée ici, chacun peut découvrir quelles sont les vaches pauvres et arriver ainsi à avoir un troupeau choisi, sur les

bénéfices duquel il peut compter. Le prix en est assez modique pour que les personnes de faibles moyens puissent en acquérir une. En connaissant la qualité des vaches, et en disposant de celles qui n'offraient que peu de valeur au point de vue du beurre, il aura retrouvé plusieurs fois le prix d'achat de la centrifuge.

L'essayer centrifuge a été vendu à un grand nombre de fabricants, qui ont l'intention de payer, pour le lait, un prix basé sur la quantité de beurre contenu dans le lait de chaque patron, et nous croyons que dans un avenir prochain, la majorité des fabricants adopteront le même système, ce que, de fait, ils devraient tous faire. Cela ne peut que stimuler les laitiers et les encourager à améliorer l'élevage et l'alimentation de leur bétail.

Les dessins ci-joints représentent l'Essayer centrifuge à main et celui à force motrice adoptés pour les grandes crémeries et fabriques de fromage, tout aussi bien que pour les plus petites laiteries. L'essayer No. 2 est entièrement construit en fer, occupe un espace d'environ deux pieds carrés et pèse 250 lbs. Avec la machine à main, on fournit une huile pour chauffer, afin d'éviter l'ennui de devoir chauffer l'eau sur un poêle.

Tout fabricant sait qu'une machine faite entièrement en fer, dure beaucoup plus longtemps dans une fabrique qu'une autre faite en bois, à cause de l'humidité.

Le petit Essayer à main, complet, avec 4 bouteilles, est vendu par M. Frank Wilson, Montréal, pour \$8. Des machines plus grandes, avec 10 à 30 bouteilles, sont vendues à des prix proportionnés. Avec des machines à force motrice, on peut faire jusqu'à 60 essais en une fois et en quelques minutes.

ED. A. BARNARD.

(Traduit de l'anglais par H. Nagant.)

## LIVRE D'OR.

### CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT.

Les vaches portant les numéros 19, 22, 18, 20, 9, 32, 14, 13, 12. 11 du livre de généalogie (section des jersey-canadiens) et No 182 de canadiens de pur-sang sont enregistrées au Livre d'Or

Tous ces animaux sus mentionnés sont la propriété des RR. DD. de l'Hôpital du Sacré-Cœur, à Québec

(Signé)

S. LESAGE, président.

J. A. COUTURE, secrétaire.

Nous ajoutons le document suivant qui donne les résultats exacts obtenus. Ils sont des plus encourageants. Les veaux de ces vaches ont maintenant droit à entrer au Livre d'or. Nous espérons que les demandes en seront nombreuses, car "tel père, tel fils," "telle mère, telle fille" sont des principes reconnus en matière d'élevage. On remarquera qu'une jeune vache de trois ans seulement, Rex "Rex" Rieter a donné 8,700 lbs de lait en dix mois, et 15 lbs de lait la veille de son vêlage, c'est-à-dire, qu'elle a donné d'excellent lait, en abondance, d'un veau à l'autre. On remarquera dans ce tableau trois choses fort rares : 1. la durée de la lactation ; 2. le maximum produit de 57 lbs à 18 lbs, c'est-à-dire de 3<sup>3</sup>/<sub>4</sub> pots à 11<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pots, mesuro impériale ; 3. le poids total de lait en dix mois seulement. Les règlements de la Commission comportent que le lait donné en dix mois doit être d'au moins 6000 lbs. De là le total donné. On concevra que le total de lait d'un veau à l'autre est beaucoup plus considérable.

ED. A. BARNARD.

## ENTRÉES AU LIVRE D'OR DU TROUPEAU JERSEY-CANADIEN, DES RR. DD. DE L'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR, QUÉBEC.

| NOMS.                               | No de l'enregistrement. | Date de la naissance. | Avant dernier vêlage. | Dernier vêlage. | Durée de la lactation, semaines. | Lbs de lait par jour. |      |          | Lbs lait données dans les 10 mois qui suivent le dernier vêlage. | REMARQUES.  |
|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|----------------------------------|-----------------------|------|----------|--|---|
|                                     |                         |                       |                       |                 |                                  | Max.                  | Min. | Moyenne. |  |   |
| Rioters' B. Montcalm I.....         | 19                      | Jun 782               | 14/7/88               | 4/4/90          | 88                               | 57                    | 18   | 37       | 11,100   | a donné 9 lbs de lait la veille du jour où elle devait vêler.<br><br>410 lbs dans 10 jours coas — 15 lbs lait la veille du dernier vêlage.<br>395 lbs dans 10 jours consécutifs.<br><br>350 lbs dans 10 jours consécutifs ; — première date de vêlage connue : 27 sept. 1890. |
| Rioters' Brodeur de Varennes I..... | 22                      | Mai 782               | 15/7/89               | 12/10/90        | 81                               | 56                    | 19   | 32       | 9 600  |   |
| Reine Fléchée de St L.....          | 18                      | 27/3/85               | 10/3/89               | 24/7/90         | 70                               | 42                    | 25   | 33       | 9,200  |   |
| Rioters' B. Montcalm II.....        | 20                      | 21/6/83               | 3/2/89                | 28/3/90         | 53                               | 40                    | 14   | 27       | 8,100  |   |
| Reine Malo de St L. II.....         | 9                       | 15/1/86               | 16/1/89               | 30/1/90         | 52                               | 41                    | 10   | 25       | 7,500  |   |
| Rex "Rex" Rieter.....               | 32                      | 16/3/87               | 8/4/89                | 22/5/90         | 55                               | 41                    | 18   | 29       | 8 700  |   |
| Rex Rieters' Bretonne I.....        | 14                      | 2/4/84                | 25/4/89               | 10/5/90         | 51                               | 46                    | 16   | 31       | 9 300  |   |
| Rex Rieters' Bretonne II.....       | 13                      | 22/3/85               | 22/12/88              | 30/1/89         | 52                               | 43                    | 27   | 5        | 10 500   |   |
| Reine de St Lambert.....            | 12                      | 12/4/85               | 15/3/89               | 1/3/90          | 50                               | 35                    | 10   | 24       | 6 750  |   |
| Rioters' Brodeur de V. II.....      | 21                      | 2/7/83                | 11/3/89               | 1/6/90          | 53                               | 43                    | 19   | 31       | 9 300  |   |
| Médée.....                          | 182                     |                       |                       |                 |                                  |                       |      |          |  |   |

Certifié conforme au registre constatant le rendement hebdomadaire des vaches de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus à Québec. 5 mars 1891. Su STE ANNE, Depre.

Notre agriculture et nos finances.

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, l'opinion du caissier de la Banque du Peuple sur l'agriculture en cette province et nous avons promis d'y revenir. C'est ce que nous allons faire maintenant. Commençons par remercier M. Bousquet de montrer le bon exemple, en s'occupant d'année en année et sérieusement des intérêts de l'agriculture. Si chacun de nos hommes d'affaires marquants, aidés des hommes instruits à la campagne, nous rendaient le service de faire comme notre habile financier canadien, les intérêts véritables de l'agriculture seraient bientôt connus, et les praticiens n'auraient plus qu'à mettre à profit les bons conseils qui découleraient des études ainsi faites.

Il est indiscutable que la prospérité du pays tout entier dépend, pour la plus grande partie, du succès de notre agriculture. Il est également certain qu'on n'a pas étudié suffisamment jusqu'ici les problèmes de nature à enrichir sans contester notre agriculture, s'ils sont bien compris, ou de la ruiner, au contraire, s'ils sont pris à rebours. Ainsi, M. Bousquet s'élève avec force contre l'exportation du foin, en nature, aux prix actuels, et il a grandement raison. Les prix du foin pour exportation sont tels, que les cultivateurs qui doivent le vendre, reçoivent à peine la compensation d'une partie des déboursés qu'ils ont dû faire pour mettre cette marchandise sur le marché. Or, nous avons démontré dans notre dernier numéro ce que cent bottes de foin enlèvent de richesse foncière à la terre, richesse qui ne saurait être rapportée au sol sans une dépense d'environ \$3.45 à \$4.80 par 1500 lbs, selon la nature du foin. En dépensant ce foin sur sa terre, dans la production du beurre, il est certain que ces mêmes matières fertilisantes se fussent retrouvées dans les fumiers et qu'avec un bon système de culture, la terre n'aurait rien perdu. Il est également certain que le cultivateur intelligent retire en beurre beaucoup plus du double de la valeur mercantile actuelle du foin vendu en nature. Il est de même prouvé, qu'un cultivateur qui connaît son affaire peut acheter, à l'automne, de bonnes laitières à des prix tellement bas qu'il trouvera un profit considérable à les hiverner soigneusement, pour les revendre au printemps, aux laitiers des villes ou aux ouvriers des grands villages et des environs de nos centres industriels. Règle générale, si les producteurs de foin voulaient s'en donner la peine, ils n'auraient guère besoin d'exporter leur récolte à l'étranger, au moins, dans une proportion notable. A ce sujet, M. Bousquet recommande beaucoup l'engraissement du bœuf pour les marchés des villes dans cette province. C'est un sujet que nous traiterons plus à fond dans un article spécial. Nous n'en dirons qu'un mot ici. Des expériences suivies, faites par un grand nombre de praticiens savants, semblent avoir démontré que, toutes choses égales d'ailleurs, la nourriture en foin, ou ses équivalents, qui produira 40 lbs de viande grasse de bœuf adulte, sur pied, produirait environ 500 lbs de lait, soit 55 lbs de fromage gras ou 25 lbs de beurre. Or, les animaux gras se vendent en moyenne sur pied 4½c. la livre, tandis que le fromage vaut 9c. et le beurre au moins 20c. On compte de plus que les bas produits—petit lait, lait cérémé, etc.—couvrent l'excédent des frais dans la fabrication des produits laitiers sur l'engraissement des animaux. En comparant ces chiffres entre eux, on arrive aux résultats suivants :

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| 40 lbs de viande sur pied à 4½c. | \$1.50 |
| 55 " fromage gras à 9            | 4.95   |
| 25 " beurre à 20                 | 5.00   |

M. Bousquet admettra, en bon financier qu'il est, que, d'après ce qui précède, l'industrie laitière offre infiniment plus d'avantages à nos cultivateurs que l'engraissement des bœufs qu'il préconise. Reste de plus le fait, qu'en vendant son bœuf,

le cultivateur a vendu sa source de production, tandis qu'en vendant les produits de l'industrie laitière, les vaches restent, ce qui fait une différence notable dans l'inventaire comparé des deux industries.

Nous ne discuterons pas le côté international des questions de tarif entre les Etats-Unis et le Canada, cela nous exposerait à sortir du cadre qui nous est tracé. Mais une chose nous paraît certaine, c'est que nos cultivateurs peuvent, s'ils le veulent, rendre leur culture payante, même à un haut degré, et ne pas épuiser leur sol, quelles que soient les dispositions des américains à notre égard. Pour cela, il faudra étudier les besoins de nos marchés locaux d'abord, puis ceux des marchés anglais et étrangers qui nous sont ouverts.

ED. A. BARNARD.

Choix de pommiers rustiques.

Notre vieil ami, le Dr T. H. Hoskins, de New Port, Vt., qui est sans conteste la meilleure autorité sur les arbres fruitiers qui conviennent à notre climat, écrit dans son journal, le *Vermont Watchman* ce qui suit :

Pour le marché de Montréal, je planterais le *Yellow Transparent*, (Jaune transparente), l'*Oldenburg*, la *Wealthy* et *Scotts Winter*. Ces pommiers sont parfaitement rustiques ainsi que la *Longfield* et le *McMahon's White*, et la *Bethel*, mais cette dernière variété est si lente à venir à fruit que je ne saurais la recommander.

La *Longfield* est très rustique, très productive et vient rapidement à fruit. C'est une pomme qui mûrit vers le même temps que la *Fameuse*. Elle n'est jamais tachée de noir, ce qui la rend bien plus profitable que la *Fameuse*, bien que sa qualité ne soit pas aussi bonne. La *Longfield* produit tellement, qu'en général elle serait plus profitable étant vendue à une piastre le quart que la *Fameuse* à quatre piastres.

La *Wealthy* est une pomme dont plusieurs personnes se plaignent en ce qu'elles ne se conservent pas plus longtemps que la *Fameuse* et aussi qu'elles tombent toutes de l'arbre avant qu'il ne soit temps de les cueillir. Et cependant, il ne manque pas, à New Port, à cette date (3 mars), de pommes *Wealthy* qui sont saines, belles et excellentes. L'embarras est le même pour cette pomme que pour les gadelles, il faut les cueillir au moment propice, autrement elles se gâtent. La *Wealthy* est généralement prête à cueillir vers la mi-septembre, et quelquefois même plus tôt. Si elle n'est pas cueillie à ce moment, elle commence à tomber, comme tout autre fruit qui est mûr. Mise en barils, ou en tas, à cette époque, et laissée exposée au grand air, cette pomme mûrit à sa fin et ne se conservera que pendant quelques semaines. Si, au contraire, on la cueille aussitôt que les pepins noircissent, au frais, et qu'on la place de suite dans une cave profonde et fraîche, dans laquelle les fenêtres ne sont ouvertes que la nuit jusqu'aux froids d'hiver, la *Wealthy* se conservera ferme et saine jusqu'en avril. Ce n'est pas une variété que les négligents doivent cultiver; mais un homme soigneux y trouvera son profit. C'est une belle grosse pomme très productive, aussi belle que la *Baldwin*, mais bien meilleure sous tous rapports.

Nos lecteurs sauront gré au Dr Hoskins des excellents conseils qu'il vient de nous donner. Nous recommandons la lecture assidue de son Journal à tous ceux qui lisent l'anglais. C'est un journal bien fait, à tous égards.

ED. A. BARNARD.

Conservation des patates.

Un savant d'Europe, M. Schriebeaux, vient de recommander un procédé pour la conservation des patates pour

l'alimentation au printemps et en été, qui nous paraît très rationnel et qui mérite d'être essayé sans retard. Il s'agit d'empêcher les germes de se développer. La patate ainsi traitée reste intacte sans perdre sa qualité et sa force par la germination. Il s'agit de tremper, pendant quelques minutes, les patates dans une cuve d'eau contenant un à deux pour cent d'acide sulfurique. On fait ensuite sécher parfaitement la patate avant de la remettre en cave. Il nous semble que ce procédé détruira aussi tous les germes de pourriture qui se trouvent sur la patate et qui peuvent la faire pourrir, et augmentera par conséquent sa conservation.

Mais comme l'action de l'acide sulfurique est de détruire les germes, il faudra bien se garder de traiter ainsi les patates de semence. Nous allons faire nous-mêmes au plus tôt cet essai. Nous conserverons des patates ainsi traitées dans les mêmes conditions que d'autres semblables non traitées, et nous en donnerons le résultat à nos lecteurs.

ED. A. BARNARD.

Concours pour la meilleure culture de pommes de terre.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que la "Nichols Chemical Company" de Capelton offre deux prix de \$75 et \$25, payés comptants, au meilleur et au deuxième meilleur acre de pommes de terre (l'acre étant de 43,560 pieds carrés), cultivé dans la province de Québec, avec l'aide des engrais de la "Nichols Chemical Company" employés seuls.

Pour l'entrée au concours il n'y a rien à payer. Ceux qui désirent y prendre part, n'auront simplement qu'à avvertir la compagnie, ou l'un de ses agents réguliers, de leur intention, au moment où ils feront l'achat des engrais nécessaires.

M. le Professeur Saunders a consenti à être juge du concours, et on n'eût pu choisir de meilleur juge que le savant Directeur des fermes expérimentales du Canada.

C'est la plus forte récolte qui gagne. L'argent nécessaire pour payer ces prix a déjà été déposé à la Eastern Townships Bank, à Sherbrooke.

E. A. B.

"Sucre d'érable et les Erablières."

Par le Professeur Cook, du Collège d'Agriculture de l'Etat du Michigan.

L'article suivant montre quel profit on peut retirer d'une érablière bien soignée.

"Un chapitre des profits donnés par les érablières à sucre démontre quelle bonne fortune est accordée aux cultivateurs qui possèdent un grand nombre d'érables. Le professeur Cook est propriétaire d'environ 600 arbres, occupant à peu près 20 acres de terrain. Le capital investi, en évaluant la terre à \$40 par acre et en y ajoutant le prix de la maison et de tous les ustensiles nécessaires à l'exploitation, monte à \$1300. A 10 pour cent d'intérêt, les dépenses s'élèvent à \$130 par an. Usure et réparation, bois et travail, tout cela exige une dépense annuelle de \$180. La production de chaque arbre est évalué entre 40 à 50 cents en moyenne, ce qui correspond au minimum à \$240 et au maximum \$300.00 pour les 600 arbres; cet écart comprenant ainsi qu'il le fait, les 10 p 100 du capital investi, le professeur considère les résultats comme tout à fait satisfaisants, spécialement dans ces jours de dépression agricole. Et de fait, il se montre en ce point tout à fait éloquent :

"En vérité, dit-il, il peut arriver que nos marchés étrangers pour le blé nous soient fermés, et que le commerce de blé devienne encore plus difficile que jusqu'à présent; les fertiles régions de l'Ouest peuvent alimenter tout le pays de leurs viandes et enlever les profits que nous pourrions faire avec le commerce du bétail; la vente de la laine et de la

"viande de mouton peut même baisser encore à cause de la forte concurrence de l'Australie et de la Californie; mais l'industrie du sucre d'érable n'a à craindre aucun ennemi, aucune concurrence ruineuse." Que tous ceux qui possèdent des érables fassent leur profit des remarques qui précèdent.

(Traduit de l'anglais par H. Nagant.)

#### SULFATE L'AMMONIAQUE.

T. E. Vasey, Sulfate d'ammoniaque,  
P. O. Box 1777, Works Hochelaga,  
Montréal, 25 mars 1891.

M. ARTHUR R JENNER FOST.

Cher monsieur,—En réponse à votre demande au sujet du prix du sulfate d'ammoniaque, voici mon prix actuel: 3½ et net au comptant S. O. T. Montréal, pour de petits lots de pas moins d'un baril de 300 lbs., mais pour de fortes quantités, je ferais un prix spécial. Je garantis N13=25 1/10 et il donne à l'analyse environ 25½ 1/10 à 25½ 1/10.

Bien à vous, T. E. VASEY.

La lettre précitée de M. Vasey offrira je l'espère, de l'intérêt à beaucoup de nos lecteurs. En achetant des quantités suffisantes, par exemple une tonne, pour que le sulfate d'ammoniaque revienne à 3 cents la lb. l'azote reviendra à 14½ cents la lb. En Angleterre, l'azote, dans le sulfate d'ammoniaque, se vend 13½ cents de sorte que nous avons en ce engrais de très grande valeur à un prix raisonnable.

Cet engrais, à raison de 125 lbs. par acre, additionné de 300 lbs. de superphosphate simple de Capelton, coûtera \$5 55, soit \$26 la tonne, et sera de loin préférable, dans la culture pratique, à tous les mélanges que l'on vend de \$32 à \$40 la tonne.

Voici encore un autre bon engrais :

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| Sulfate d'ammoniaque, 100 lbs..... | \$4.50 |
| 200 lbs. d'os moulus.....          | 3.00   |

\$7.50

Ce mélange donnerait une récolte de choux de Siam aussi abondante que le feraient 15 tonnes de fumier de ferme, et la récolte de grains qui lui succéderait serait encore belle.

A. R. J. F.

(Traduit du journal anglais par H. Nagant.)

#### Orge Prize prolifère de Carter.

En février 1890, le gouvernement du Canada, sur la recommandation de l'Honorable ministre de l'agriculture, importa d'Angleterre une provision de 10,000 minots d'orge à deux rangs, pour la vendre comme grain de semence aux cultivateurs du Canada. Elle fut importée en 5000 sacs de 112 lbs. chacun; la variété choisie dans ce but fut le "Prize Prolifère", et cette orge fut offerte en vente au prix d'importation, \$4 par sac, le gouvernement payant les frais de transport jusqu'à la station la plus rapprochée de l'acheteur. Par cet arrangement, les agriculteurs, dans toute l'étendue du Dominion, pouvaient obtenir l'orge à un prix uniforme, mais chaque personne n'avait droit qu'à un seul sac. Cette restriction fut faite au début, afin d'assurer une grande distribution de grain, et d'empêcher l'épuisement trop rapide de la provision, afin que tous ceux qui en demanderaient, des parties les plus éloignées du Dominion, ne pussent subir de désappointement. Cette même restriction réduisit le nombre des ventes effectuées, et dès qu'on fut certain qu'il resterait en magasin une provision plus que suffisante pour rencontrer les demandes (sur le principe d'un seul sac par acheteur), la restriction fut retirée. Environ 3200 sacs furent vendus à 2.600 acheteurs, laissant près de 1.800 sacs disponibles.

J'ai reçu l'ordre d'offrir le stock restant à trois piastres par

sac, les frais de transport à la station la plus proche de l'acheteur étant payés d'avance, et sans limiter le nombre de sacs que chaque personne peut acheter. Toutes les demandes doivent être accompagnées d'un paiement suffisant pour couvrir le montant de l'ordre. Les demandes seront inscrites dès leur réception et les ordres remplis jusqu'à épuisement du stock.

La puissance de germination de cette orge a été vérifiée par des essais faits sur dix échantillons pris dans différents sacs, la moyenne de la vitalité est de 90 pour cent et la croissance en est vigoureuse.

W.M. SAUNDERS.

Directeur de la ferme expérimentale.

Ottawa 6 février 1891.

(Traduit de l'anglais par H. Nagant.)

**Commerce des œufs, volailles, avec l'Angleterre.**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

Londres, 24 janvier 1891.

A. M. l'Editeur du *Journal d'agriculture illustré*,  
Montréal, Canada.

ORGE.—Plusieurs de nos correspondants du Canada nous ont adressé des questions au sujet de l'orge; quelques-uns croient qu'il suffit de donner des détails pour arriver à connaître la valeur de vos cultures. Cela est complètement impossible jusqu'au moment où ils nous enverront des échantillons.



Alors, ce sera un plaisir pour nous de vous donner notre appréciation.

L'orge récoltée l'an dernier en Angleterre n'était que de qualité moyenne au point de vue des consommateurs et l'orge de toute première qualité pour la malterie anglaise est assez rare.

|   |             |
|---|-------------|
| Voici les prix actuels pour la meilleure à malt.. | 36 à 44 sh. |
| Ordinaire.....                                    | 24 à 30 "   |
| Pour l'alimentation.....                          | 19 à 22 "   |
| Orge étrangère par 400 lbs.....                   | 18 à 20 "   |
| Saale et California par 448.....                  | 40 à 50 "   |

Quelques espèces sont un peu à meilleur marché, d'autres un peu plus chères qu'en janvier 1890.


Il est probable, croyons-nous, que si l'orge canadienne ordinaire, telle que celle qu'on a mise précédemment sur le marché des Etats-Unis pour la fabrication du malt, était présentée dans de bonnes conditions à nos malteurs et à nos brasseurs de Light Ale, des commandes pourraient être faites. Et c'est avec plaisir, qu'après avoir reçu des échantillons d'orge ordinaire, beaux et bons, nous vous ferons connaître l'opinion générale des acheteurs anglais.

VOLAILLES.—Nous avons appris avec intérêt l'envoi de dindes du Canada, mais nous avertissons respectueusement les correspondants canadiens de ne pas s'attendre à faire de bénéfices absolument certains dans ce genre de commerce. Cela peut payer et cela le fera si les volailles sont préparées et envoyées en Angleterre avec les mêmes soins que celles qui sont expédiées de France et du Nord de l'Europe. On a coutume dans ces pays de toujours plumer les volailles, puis d'emballer les dindes séparément et les dindons séparément. La meilleure grosseur varie de 8 à 10 lbs pour les dindes et de 10 à 12 lbs pour les dindons. Ils sont toujours emballés dans des caisses et le poids total, le tare et le poids net sont marqués distinctement sur chaque caisse. Chaque expéditeur y inscrit sa marque spéciale, afin que chaque caisse puisse être facilement identifiée. Ainsi, l'un marquera un autre etc. Cela facilite le maniement des colis  et diminue les frais lorsque les poids des  caisses sont égaux ou à peu près égaux. Les acheteurs peuvent en faire l'inspection en n'ouvrant qu'une seule caisse et l'évaluation est faite en se basant sur la moyenne. Naturellement si une caisse ouverte ne donne pas satisfaction—les acheteurs aiment à prendre leurs précautions—les autres caisses seront examinées. Ceux qui mettront nos remarques en pratique au sujet du choix et de l'emballage des volailles de poids semblables, dindes seules, dindons seuls, trouveront toujours la vente plus profitable; mais qu'on veuille bien prendre note de ce qui suit: On ne devrait jamais expédier ici que des volailles d'un an; on ne pourrait vendre qu'à grande perte des volailles de deux ans et au-dessus. Un autre point important, c'est de bien se garder d'expédier des volailles non plumées. Nous ne voulons pas dire qu'on ne les vendra pas, mais on ne pourra pas les vendre aussi bien. Les marchands ne veulent pas, et, en règle générale, ne

peuvent pas se charger de les préparer; de les plumer pour le consommateur; d'ailleurs nous ne sommes pas sûrs que ces volailles non plumées puissent voyager sans dommage.

On ne doit faire l'expédition que dans les chars réfrigérants et dans un steamer qui peut conserver, pendant la traversée, la marchandise dans des réfrigérants. On devrait aussi se rappeler qu'on peut directement expédier à Londres via Liverpool, et que Londres est un meilleur marché que Liverpool. Il serait peut-être bon, cependant, d'avoir le droit de choisir entre les deux villes inscrites sur le connaissement. Liverpool et Londres, ou Londres, au choix du consignataire. Les dindons devraient être emballés dans de la paille bien propre, fraîche et droite. Les volailles très grosses se vendront, mais celles de grandeur moyenne atteignent relativement de meilleurs prix et sont certaines de rencontrer les premières demandes. Mais que les vendeurs soient bien convaincus de ceci, et qu'ils ne l'oublient pas: c'est que les acheteurs sont habitués à faire leurs achats en caisses et non en tonneaux, et quoique les tonneaux puissent se vendre, il sera bien plus facile de vendre les caisses, parce que les acheteurs sont accoutumés à ce mode d'emballage.

ŒUFS.—Quelques lots assez considérables d'œufs canadiens sont allés à Liverpool, mais Londres est de loin un meilleur marché que cette ville, et nous avons le plaisir de dire qu'il y a ici des marchands, avec qui nous traitons, qui sont capables de négocier aisément 2,000 à 5,000 caisses par semaine.

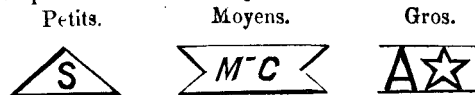
Les caisses sont toujours faites pour contenir 1250 œufs. Dans le milieu de la caisse il y a une double cloison, comme celle-ci:  Si quelqu'un demande une demi caisse, le vendeur prend une caisse et la scie à travers le couvercle, entre les deux cloisons, et il a ainsi deux caisses contenant chacune 625 œufs.

Vente des œufs.—Les œufs sont vendus au nombre de 120 pour cent œufs (réellement 120)—50 sont ajoutés à 1200, et vendus actuellement comme s'il n'y en avait que 1000, pour la casse des œufs endommagés.

Emballage.—Il faut, naturellement, classer les œufs suivant la grosseur, en petits, moyens, gros.

Petits, moyens, gros.—Les grandeurs doivent être marquées à l'extérieur des caisses, de façon à les distinguer facilement.

Ainsi on pourrait avoir les marques suivantes:



Chaque caisse entière doit contenir 1250 œufs. Les œufs doivent être emballés dans la paille et qu'on n'oublie jamais que la paille doit être aussi sèche et propre que possible. Absolument sèche, nécessairement fraîche, propre et droite.

Si le temps est froid, et en règle générale pendant leur expédition, tandis qu'ils sont en danger de se gâter à cause du manque de ventilation, il vaut mieux, et il est même nécessaire de les tenir chaudement. Placez à cet effet dans chaque boîte au fond, sur les côtés et aux bouts du papier d'une épaisseur modérée et avant de clouer le couvercle, couvrez aussi le dernier rang avec du papier. De cette manière, il est probable que les œufs arriveront frais et sains, s'ils ont été gardés à une chaleur raisonnable. Et il sera bon, lorsque les œufs sont frais, de faire savoir au consignataire, quel âge ils ont, aussi exactement que possible. Ainsi, par exemple, si vous avez expédié des œufs pondus en décembre (dans la première moitié) 1 D, la seconde moitié 2 D. Les derniers peuvent être vendus facilement à des prix plus élevés de 25 pour cent.

Paiement.—Si c'est nécessaire, une avance sur le compte de chaque envoi pourrait être faite par l'expéditeur qui tirerait sur chaque envoi pour 70 et même 75 pour cent. Les traites doivent être à 30 jours; les connaissements sont donnés sur acceptation. Mais, nous exigerions exactement ce que nous donnerions, c'est-à-dire pleine sécurité. Nous exigerions des expéditeurs qu'ils fournissent des garanties suffisantes qui nous couvriraient nos risques dans le cas où quelques lots nous arriveraient endommagés. Nous pouvons donner des garanties de banquiers pour la sécurité des correspondants.

Nous recommandons cette lettre à votre bonne attention; et si vous n'y voyez pas d'avantages personnels pour vous, veuillez la communiquer à ceux de vos amis qui pourraient en retirer quelques bénéfices.

Bien à vous, ROGERS, GERDS & Co.  
(Traduit de l'anglais par H. Nagant.)



## PARTIE NON OFFICIELLE.

## Succès complet.

Après plusieurs années d'études incessantes et d'expériences souvent répétées, le fait a été établi que la préparation colorante perfectionnée de Wells, Richardson & Cie pour le beurre est la meilleure du genre sur le marché.

Qu'il nous suffise de dire ici que les producteurs les plus experts du Canada certifient de la véracité de nos affirmations lorsque nous énumérons les qualités qui distinguent notre procédé, bien plus, ils recommandent chaleureusement la préparation colorante perfectionnée chaque fois que l'occasion se présente à eux de le faire. Pas une convention de membres de l'industrie laitière où n'aient été proclamés les résultats satisfaisants obtenus par son concours, et tous les producteurs de beurre ont été encouragés à s'en servir.

Depuis que cette préparation a été introduite dans le pays, elle a contribué pour une large part à donner de la renommée au beurre canadien; dans chaque cas, l'article dans la fabrication duquel elle était entrée s'est vendu à des prix rémunérateurs.

Aujourd'hui, ceux qui se livrent à l'industrie des beurres n'ont plus aucune raison valide à alléguer pour expliquer pourquoi leurs produits n'ont pas dans l'automne et dans l'hiver la couleur et l'apparence appétissantes du beurre du mois de juin. Moyennant une dépense de vingt-cinq centimes, le producteur peut maintenant donner à 500 livres de beurre, soit en automne, soit en hiver, cette teinte si riche et si recherchée qui distingue le beurre fourni par une vache nourrie d'une herbe luxuriante.

Ce résultat on ne l'obtient que par la préparation colorante perfectionnée de Wells, Richardson & Cie pour le beurre.

D'autres compositions ont été essayées, mais jamais avec le même succès. Surtout défiez-vous des imitations et des contrefaçons, vous vous exposez, en faisant usage de ces dernières, à gâter tout votre beurre ou à lui donner un goût rance.

Demandez uniquement la préparation colorante perfectionnée de Wells, Richardson & Cie pour le beurre et n'en acceptez pas d'autre. Si votre pharmacien ou votre épiciers ne l'ont pas en magasin, dites leur de se la procurer des pharmacies ou des épiceries de gros.

## LA CONSOMPTION GUÉRIE.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison, rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'envverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal. W. A. NOYES.

820 Power's Block Rochester, N. Y.

## TERRE A VENDRE.

Une terre située dans le 15ème rang de St-Hypolite de Wotton comté de Wolfe, contenant 400 arpents en superficie, dont 130 en bon état de culture et le reste en beau bois. Il y a une érablière de 3000 arbres. Le terrain s'égonne naturellement. Il y a un moulin à farine et à scie à quelques arpents de la propriété et une ligne de chemin de fer projeté à été tracée sur la terre voisine. Il y a une maison et grange, ainsi qu'un verger de plusieurs centaines d'arbres fruitiers. Pour prix et conditions, s'adresser sur les lieux à PIERRE LEMIEUX, ou par lettre à ALFRED LEMIEUX, Lévis, P. Q.

## AUX SOURDS.

Une personne atteinte de la surdité accompagnée de bourdonnements dans le cerveau, et guérie après 23 ans de souffrance,

en faisant usage d'un remède très simple, enverra gratuitement une description de ce remède à toute personne s'adressant à Nicholson, 177, MacDougall St., New York.

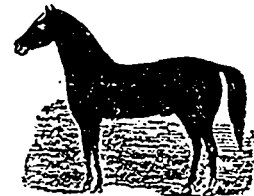
## Cinquante ans et plus d'expérience.

## UN VIEUX REMÈDE DEPUIS LONGTEMPS EN USAGE.

Depuis au delà de cinquante ans le sirop édulcorant de Madame Winslow a été administré par des millions de mères de famille à leurs enfants, à l'époque de la dentition, et chaque fois avec un succès complet. Son effet est de calmer l'enfant, d'amollir les gencives, de faire disparaître toute douleur, ainsi que les coliques provoquées par des gaz amassés dans l'estomac. Dans les cas de diarrhée il n'a pas son supérieur comme remède. Ce sirop est très agréable au goût. En vente chez tous les pharmaciens de l'univers. Prix vingt-cinq centimes la bouteille. Sa valeur est inappréciable. Ne vous trompez pas et demandez le sirop adoucissant de madame Winslow, ne vous servez pas d'autre remède.

## ÉTALON CLYDESDALE IMPORTÉ A VENDRE

EXCELLENTE OCCASION.



Le soussigné offre en vente le splendide étalon Clydesdale importé "Boruca," enregistré dans le Stud Book de la race Clydesdale de la Grande Bretagne et de l'Irlande. Ce cheval a remporté de grands honneurs en Ecosse, et est un EXCELLENT REPRODUCTEUR. Ses poulains sont actuellement nombreux dans le comté de Laprairie et dans les environs de Montréal, et sont fort admirés. Ce cheval est absolument garanti comme étant sain et tout à fait apte à la reproduction selon les conditions exigées par le Conseil d'agriculture. Son poids est d'environ 1800 lbs. A tous les points de vue, il convient parfaitement comme étalon de ferme: il est bon, très actif, vigoureux et des plus puissants.

Les conditions sont très raisonnables et on offre de grandes facilités de paiement aux sociétés d'agriculture ou à toute personne présentant les garanties nécessaires.

S'adresser à J. O. PERRAS,  
480, rue des Seigneurs, Montréal.

## LA COMPAGNIE DU HARAS NATIONAL

SOUS CONTRAT AVEC LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR FOURNIR DES ÉTALONS AUX SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

## ÉTALONS NORMANDS, PERCHERONS et BRETONS

CONDITIONS AVANTAGEUSES.

Associé avec "The Percheron and Arabian Importing Horse Co.; "The Fleur de Lys Horse Ranch," Buffalo Gap, South Dakota; "The New-Meavy Sale Farm," Fremont, Nebraska, U. S. of A.; Et "La Société Hippique d'Exportation et d'élevage," Paris, (Ferme d'élevage de Medavy, Perche, France).

Écuries à Outremont, Bureaux: 30 Rue St-Jacques,  
Près de Montréal. Montréal.

LS BEAUBIEN, Président R. AUZIAS TURENNE, Directeur.  
Baron E de M. Grancey, vice-président,  
5 Avenue de Friedland, Paris.

## A VENDRE

BÉTAIL NORMAND (Cotentin), BÉTAIL AYRSHIRE, COUONS CHESTER BLANCS ET BRKSHIRE, VOLAILLES PLYMOUTH ROCK.

S'adresser L'hon. LOUIS BEAUBIEN,  
30, rue Saint-Jacques Montréal.